



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

saint-etienne.fr



Coalition internationale
des villes inclusives et
durables – ICCAR

Saint-Étienne
Ville créative design

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL	3
1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et d'ordre).....	5
2. La section de fonctionnement (mouvements réels).....	7
2.1 Les recettes de fonctionnement.....	7
2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	12
2.3 Les recettes et dépenses déclinées par direction et par politique publique.....	16
3 La section d'investissement (mouvements réels).....	39
3.1 Les recettes d'investissement.....	39
3.2 Les dépenses d'investissement.....	40
3.3 Les recettes et dépenses par directions et politiques publiques	41
3.4 L'endettement	63

INTRODUCTION

Le budget primitif 2026 est une fois encore construit dans un contexte économique, international et national instable : la guerre Russo-Ukrainienne et la crise au Moyen-Orient perdurent. De plus, au plan national, les équilibres politiques restent précaires ce qui engendre des incertitudes quant aux efforts qui seront demandés aux collectivités *in fine*.

Cette situation complexifie l'équation économique du budget de la ville.

En effet, selon les dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026, les collectivités resteront soumises à une forte contrainte dans leur contribution au redressement des comptes publics. En effet, l'effort budgétaire ainsi demandé aux collectivités locales serait fixé à 5.3 milliards d'euros.

Les collectivités territoriales figurent ainsi parmi les contributeurs ciblés à l'effort budgétaire national avec des mécanismes de ponction globale sur les ressources des collectivités locales, à travers la réduction ou la non-revalorisation de certaines dotations, la suppression de dispositifs de compensation ou encore la baisse des concours financiers.

Ces orientations, si elles se confirment par l'adoption définitive du PLF 2026, inquiètent l'ensemble des collectivités locales, dont leurs représentants (France Urbaine, AMF...) alertent sur un risque d'asphyxie financière.

A noter que la visibilité sur l'évolution des ressources fiscales transférées reste floue. Des incertitudes persistent notamment autour des mécanismes de péréquation et de compensation (dont DGF, FCTVA, dotations d'intercommunalité, etc.).

Comme en 2025, le PLF intègre un dispositif dénommé « Dilico » (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) qui doit permettre à l'Etat d'économiser 2 milliards d'euros en 2026 au détriment des collectivités.

Les montants qui seraient prélevés par catégories de collectivités s'établiraient ainsi :

- 1 220 millions d'euros pour le bloc communal,
- 280 millions d'euros pour les départements,
- 500 millions d'euros pour les régions.

Le gouvernement a également mis à jour ses prévisions macro-économiques, puisque le projet de Loi de Finances prévoit un déficit de 4,7 % du PIB en 2026, en retenant un taux de croissance à 1 % et une inflation à 1,3 %.

Il convient d'ajouter l'impact de la hausse des cotisations CNRACL qui s'élèvera à 2.2 milliards d'euros en 2026.

Compte tenu de ce contexte, la Ville de Saint-Etienne doit faire preuve de prudence et d'anticipation pour les raisons suivantes :

- la dynamique des recettes est affectée par une baisse attendue de - 0.7 M€ d'allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, ce qui va réduire ses marges de manœuvre,
- les contraintes imposées par l'Etat (+ 2.2 M€ de majoration des cotisations CNRACL) imposent de renforcer l'efficacité de l'action publique locale,
- les désengagements de l'Etat sur les programmes contractualisés pourront nécessiter d'éventuels décalages de certains projets structurants.

En outre, la Ville risque de souffrir d'un effet « boule de neige », ses collectivités partenaires vont tendanciellement diminuer les aides versées aux communes.

En conclusion, ce budget 2026 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires qui ont été présentées au conseil municipal du 19 décembre 2025.

Le projet d'investissement 2026 poursuit sa trajectoire autour des trois piliers du projet municipal que sont le bien-être social, le développement durable et la défense des valeurs de la République.

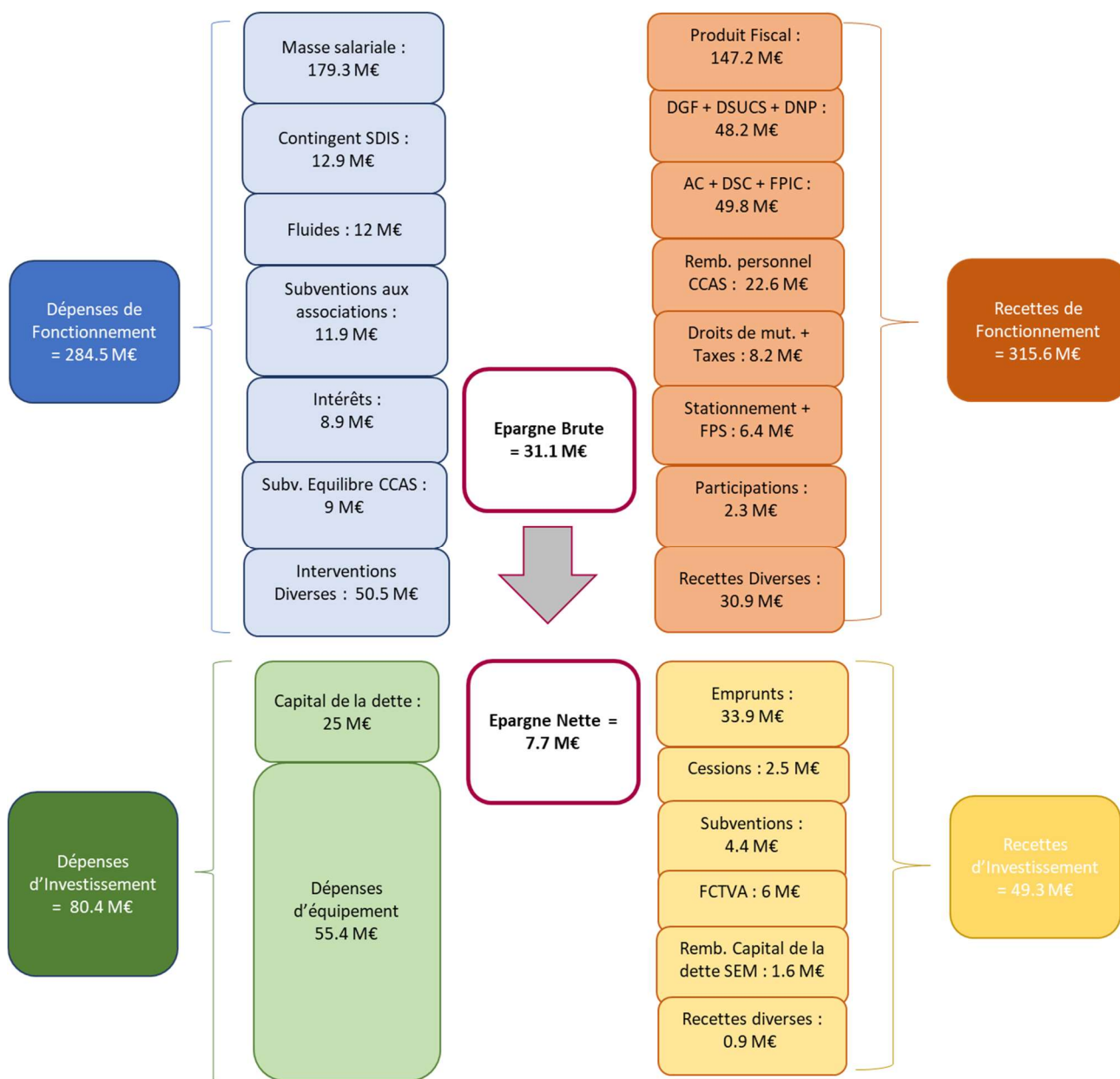
Ainsi, forte de sa bonne gestion, la Ville de Saint-Etienne maintient en 2026 ses ambitions pour continuer à développer le territoire et préparer la Ville de demain au bénéfice de tous les Stéphanoises et les Stéphanois malgré des incertitudes autour des nouvelles contraintes budgétaires imposées.

LE BUDGET PRINCIPAL

1. Les grands équilibres budgétaires (mouvements réels et d'ordre)

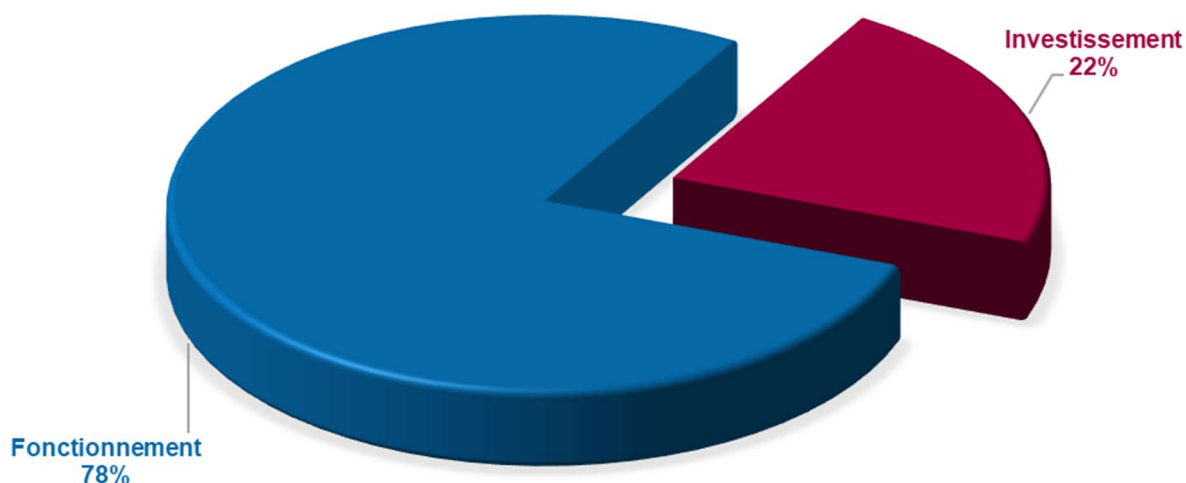
Le Budget Primitif, qui vous est proposé s'élève à 421.68 M€ (376.31 M€ opérations réelles) et ses grands équilibres sont conformes aux orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

- La section de fonctionnement représente 284.53 M€ de dépenses réelles et 315.61 M€ de recettes réelles.
- La section d'investissement s'élève à 91.78 M€ de dépenses réelles (80.40 M€ hors crédits revolving) et 60.64 M€ de recettes réelles (49.26 M€ hors crédits revolving).



EN MILLIONS D'EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	284,5	315,6	80,4	49,3	364,9	364,9
Crédits revolving	0,0	0,0	11,4	11,4	11,4	11,4
Total mouvements réels	284,5	315,6	91,8	60,7	376,3	376,3
Total mouvements d'ordre	38,3	7,2	7,2	38,3	45,4	45,4
TOTAL (REELS ET D'ORDRE)	322,8	322,8	98,9	98,9	421,7	421,7

Budget principal dépenses : 364,9 M€
(mouvements réels hors crédits revolving)



1.1. La chaîne de l'épargne

Les épargnes brutes et nettes se déclinent selon le tableau ci-dessous.

Elles contribuent au financement des investissements avec les subventions reçues et l'emprunt. En 2026, l'épargne nette s'établit à 7.7 M€.

En €	BP 2025	BP 2026
- Recettes réelles de fonctionnement	312 285 213	315 612 789
- Dépenses réelles de fonctionnement	279 326 783	284 531 962
= EPARGNE BRUTE	32 958 430	31 080 828
- Remboursement du capital (dont dépôt et cautionnement)	23 600 000	25 004 000
+ Remboursement au budget principal du capital de la dette transférée à Saint-Etienne Métropole	1 890 000	1 596 000
= EPARGNE NETTE	11 248 430	7 672 828

1.2. L'équilibre juridique du budget

Les ressources propres doivent financer le remboursement du capital des emprunts et les provisions.

En 2026, l'épargne brute et les recettes propres d'investissement (remboursement du capital de la dette de Saint-Étienne Métropole, FCTVA, Taxe d'Aménagement, Attribution de Compensation d'Investissement et cessions) s'élèvent à 43.8 M€.

Le remboursement du capital de la dette étant de 25 M€, l'équilibre juridique (*) est dépassé de 18.8 M€.

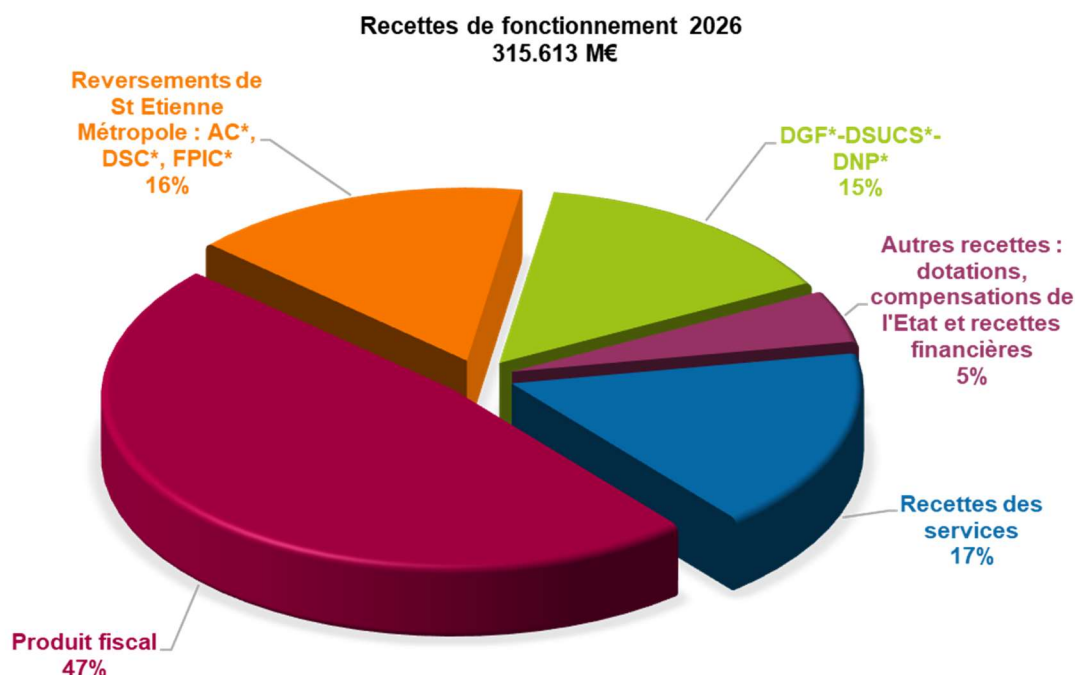
2. La section de fonctionnement (mouvements réels)

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 315.613 M€.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2026
Produit fiscal (2.1.1)	147,200
Reversements de St Etienne Métropole : AC*- DSC*- FPIC* (2.1.2)	49,795
dont attribution de compensation (AC)	40,300
dont dotation de solidarité communautaire (DSC)	6,795
dont fonds de péréquation recettes fiscales (FPIC)	2,700
DGF* - DSUCS* - DNP* (2.1.3)	48,218
dont dotation globale de fonctionnement (DGF)	32,400
dont dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	14,200
dont dotation nationale de péréquation (DNP)	1,618
Autres recettes : dotations, compensations de l'Etat et recettes financières (2.1.4)	15,520
Recettes des services (2.3)	54,880
dont produits des services et domaines	11,802
dont remboursement de frais et de mise à disposition de personnel facturés	24,462
dont revenus des immeubles	3,218
TOTAL	315,613

*L'équilibre juridique d'un budget communal est l'obligation légale pour la collectivité de voter un budget sincère, équilibré par section, couvrant les dépenses obligatoires et le remboursement du capital de la dette par des ressources propres (épargne brute et recettes propres d'investissement), sous le contrôle du préfet et de la CRC.



- * AC : Attribution de Compensation
- * DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- * DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- * DSUCS : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale
- * DNP : Dotation Nationale de Péréquation
- * FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

2.1.1 Le produit fiscal (147.2 M€)

La ville de Saint-Étienne est confrontée à un contexte économique toujours incertain, avec, d'une part, une croissance économique atone, d'autre part, à un Projet de Loi de Finances pour 2026 qui comporte des contraintes importantes à destination des collectivités (5.3 Md€). A noter cependant à ce stade que la Ville ne devrait pas être trop impactée en 2026.

Les recettes de fiscalité locale de la ville s'élèvent à 147.2 M€ sont composées de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont le taux est de 44,68 % et qui représente 96,80 % du total du produit fiscal soit 122.450 M€,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) dont le taux est de 48,62 % et qui représente 0,30 % du produit fiscal soit 0.440 M€,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) dont le taux est de 23,18 % et qui représentent 2,90 % du produit fiscal soit 3.660 M€.

En outre, pour assurer l'équilibre financier suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Ville bénéficie de l'attribution d'un coefficient correcteur qui s'établit à 20.650 M€.

Les taux 2026 des impôts communaux s'établissent à un niveau identique à celui de 2025 :

THRS	TFPB	TFPNB
23,18 %	44,68 %	48,62 %

La croissance du produit fiscal proviendra principalement du coefficient de revalorisation décidé par le Gouvernement. Pour 2026, les bases d'imposition des locaux d'habitation seront revalorisées par un coefficient qui s'établit à 0,8 % (conformément à l'inflation constatée de novembre à novembre).

Le produit fiscal s'élève, au BP 2026, à 147.2 M€ contre 149 M€ au BP 2025. Cette diminution globale de 1.8 M€ est la résultante :

- de corrections liées aux défaillances du dispositif GMBI (gérer mes biens immobiliers), la Ville a constaté une diminution du produit de TH perçu par rapport à ses prévisions budgétaires initiales, une diminution d'environ 1.8 M€ a été constatée en 2025,
- également, 3 nouveaux quartiers (Solaure, Monthieu et Grand Clos) ayant été intégrés dans le dispositif des « QPV » quartiers prioritaires de la Ville, les exonérations de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) en découlant représentent environ 0.850 M€. Ces exonérations qui minorent le produit fiscal perçu par la Ville ne font l'objet d'une compensation de la part de l'Etat qu'à hauteur de 40%,

Ces deux minorations ne sont que partiellement compensées par l'État (cf. § 2.1.4).

- des recettes générées par le coefficient de réévaluation des bases qui majore le produit fiscal d'environ 1 M€. Ce surcroît de recettes ne permet pas de compenser les diminutions engendrées par les 2 points ci-dessus.

2.1.2 Les reversements de Saint-Étienne Métropole (49.795 M€)

L'Attribution de Compensation (AC) (40.300 M€) représente le versement par Saint-Étienne Métropole du produit de Taxe Professionnelle perçu sur la Commune en 1999 ajusté du coût ou du gain net des compétences transférées.

Lorsque des transferts de compétences sont opérés entre les communes et leurs groupements, le principe de neutralité budgétaire prévaut : un ajustement des recettes, et notamment de l'Attribution de Compensation, neutralise la variation des dépenses et des recettes due au transfert de compétences. Les validations financières des transferts ont été approuvées par les commissions ad hoc (CLECT- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Au budget primitif 2026, l'Attribution de compensation est en hausse de 0.8 M€ pour atteindre 40.3 M€. Une recette supplémentaire au titre du FPS (forfait post stationnement) est en effet prévue au BP 2026 eu égard aux nouvelles modalités de contrôle des infractions de stationnement.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (6.795 M€), versée par Saint-Étienne Métropole, est destinée à compenser les pertes financières des collectivités locales dues au passage en Taxe Professionnelle Unique, notamment la perte du dynamisme des bases de Taxe Professionnelle. Elle est stable et conforme aux dispositions du pacte fiscal et financier adopté en 2022.

Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) : (2.7 M€)

Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale entre les collectivités territoriales mis en place en 2012 et qui se base sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. En 2026, le FPIC devrait s'établir à 2.7 M€ conformément aux recettes perçues en 2025.

Le montant de l'enveloppe nationale du FPIC est stable depuis 2016 et s'élève à un milliard d'euros au niveau national. Cette enveloppe serait majorée en 2026 à hauteur de 5 à 7 % par les prélèvements subis par les collectivités au titre du DILICO.

2.1.3 DGF – DSUCS – DNP (48.218 M€)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) totale, qui est constituée de la DGF (part forfaitaire), de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), est ainsi prévue à hauteur de 48.218 M€ en progression de 1.800 M€ par rapport à 2025.

La Dotation Globale de Fonctionnement part forfaitaire (DGF) (32.400 M€)

Depuis 2011, le montant de la DGF n'est plus calculé par rapport à l'évolution d'un indicateur économique national [Produit Intérieur Brut (PIB) ou inflation, par exemple]. C'est un montant en valeur qui est directement fixé par la Loi de Finances, en fonction des contraintes financières et de ses objectifs.

Pour 2026, la DGF part forfaitaire de la Ville de Saint-Étienne est attendue à 32.400 M€ comme en 2025.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) (14.200 M€)

Une réforme de la DSUCS a eu lieu en 2017 : la DSUCS est recentrée sur un plus petit nombre de villes. Seuls deux tiers des villes de plus de 10 000 habitants sont éligibles contre trois quarts jusqu'alors. De surcroît, le régime privilégiant les 250 premières communes éligibles dit « DSUCS cible » est supprimé. La croissance de l'enveloppe nationale dédiée devrait croître de 140 M€ en 2026, elle profite donc à toutes les villes bénéficiaires et non plus aux seules villes classées dans les 250 premières (ex DSUCS cible).

Son montant au BP 2026 progresse d'environ 1 M€ par rapport au montant encaissé en 2025 et s'établit à 14.200 M€.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) (1.618 M€)

Cette dotation est destinée à aider les communes ayant notamment une richesse fiscale inférieure (potentiel financier) à la moyenne de la strate démographique à laquelle elles appartiennent.

Pour être éligible à la DNP, il faut avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 105 % de celui de la strate démographique et un effort fiscal supérieur à celui de cette même strate.

En 2025, le potentiel financier par habitant de la Ville de Saint-Étienne était de 1 398 €, ce qui est inférieur au seuil maximal d'éligibilité de 1 508 € (105% du potentiel financier moyen de la strate). L'effort fiscal de la ville était supérieur à l'effort fiscal moyen de la strate (1,43 contre 1,28 pour la strate).

Conformément à ces deux critères, la ville est éligible à la DNP et elle prévoit une dotation de 1.618 M€ ce qui correspond à 90 % du montant perçu en 2025 (la Ville bénéficie du régime de garantie qui limite la diminution de cette dotation à 10 % par an).

2.1.4 Les autres recettes (15.520 M€)

Elles comprennent notamment :

- Les impôts indirects prévus à 8.175 M€ : Ils incluent 0.215 M€ de taxe sur les pylônes électriques, 2.700 M€ de taxe sur l'électricité et 5.250 M€ de taxe communale additionnelle aux droits de mutation contre 4.200 M€ au BP 2025. Cette prévision afférente aux droits de mutation fait écho aux tendances nationales sur le marché de l'immobilier pour 2026 où le volume des transactions des logements anciens entame une remontée modeste depuis septembre 2024. Cependant, cette amélioration timide du marché de l'immobilier reste contrainte par un contexte économique incertain,
- La dotation de compensation de taxe foncière (DCTF) qui s'élèverait, quant à elle à 2.950 M€,
- La dotation de compensation de taxe d'habitation (DCTH) pour 0.600 M€, elle compense la perte de produit fiscal due au recentrage de la TH sur les seuls locaux d'habitation,

- Une recette de refacturation au titre de la convention de mise à disposition des locaux à Saint-Étienne Métropole, dans le cadre des services communs, est prévue à hauteur de 2.103 M€, ces refacturations sont indexées chaque année en fonction d'un indice de revalorisation prenant en compte plusieurs données (nombre agents, coût de l'énergie, ...),
- Un versement par l'État d'une fraction de l'aide octroyée dans le cadre du fonds de soutien pour l'aide à la sortie des emprunts structurés pour 1.244 M€,
- Une recette au titre du FCTVA en fonctionnement est prévue à hauteur de 0.300 M€ au BP 2026, elle est calculée sur des dépenses exposées en 2025. La suppression prévue au PLF 2026 ne concerne que les dépenses consenties à compter de 2026,
- Le remboursement des intérêts des créances de Saint-Étienne Métropole qui s'élève à 0.110 M€, suite aux transferts de compétences de 2016 (voirie, pépinière d'entreprises),
- Les gains sur opérations de couverture qui s'établissent à 0.030 M€.

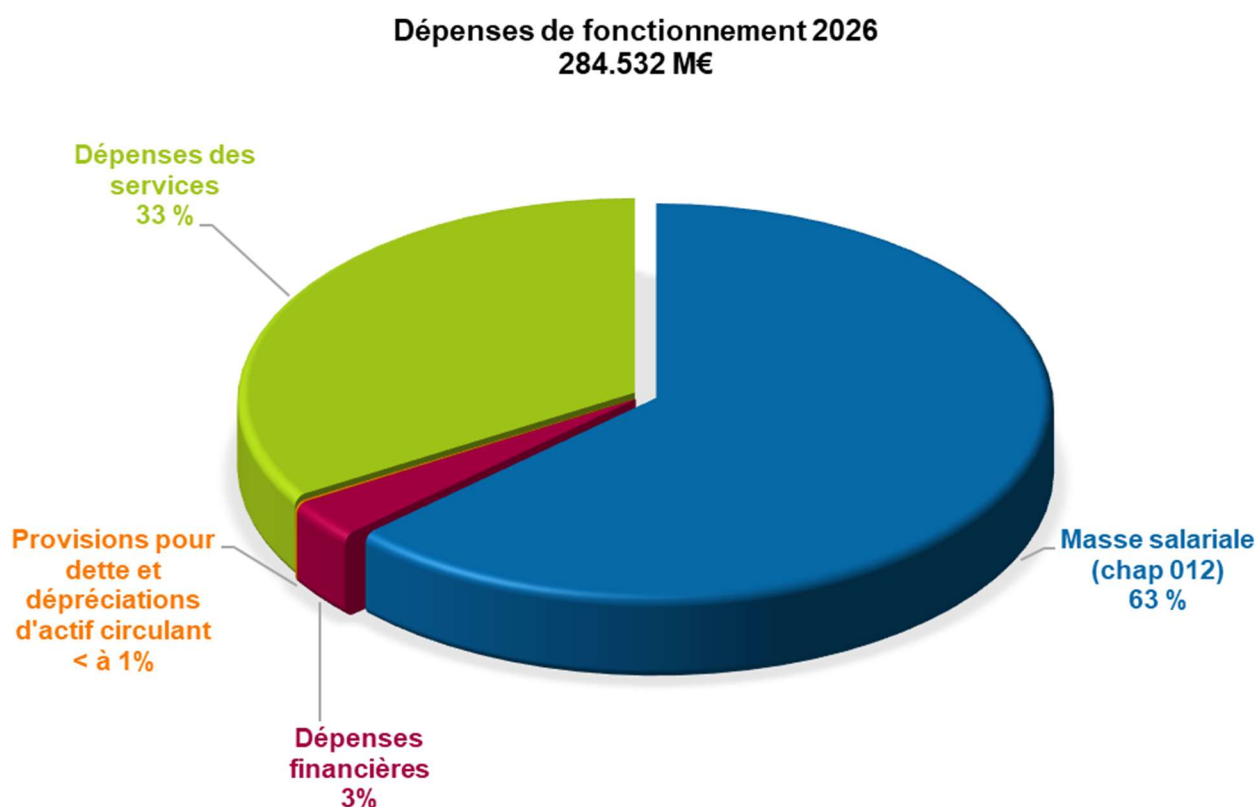
2.1.5 Les recettes des services (54.880 M€)

Elles seront explicitées ci-après dans la présentation par direction.

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 284.532 M€ au BP 2026.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2026
Masse salariale (chapitre 012)	179,336
Dépenses financières	8,925
Provisions pour dette et dépréciations d'actif circulant	0,300
Dépenses des services	95,971
TOTAL	284,532



Outre les dépenses des services (95.971 M€) qui seront expliquées par direction (cf. § 2.3), elles se répartissent de la façon suivante :

2.2.1 Le coût de la masse salariale inscrite à hauteur de 179.336 M€, toutes directions confondues

Le coût de la masse salariale pour l'exercice 2026 est en progression. Les principaux facteurs d'explication sont les mesures statutaires et nationales ainsi que les mesures sociales au bénéfice des agents conformément à la politique RH mise en œuvre.

Mesures statutaires et nationales (Hors services communs) :

Le budget de la masse salariale pour 2026 est fortement impacté par la mesure nationale liée au financement de la caisse de retraite des fonctionnaires. En effet, la cotisation patronale CNRACL doit augmenter de 3 points (+ 1.800 M€).

Le GVT (Glissement vieillesse technicité) qui concerne le coût lié aux avancements d'échelons et de grades, représente une augmentation de + 1.267 M€ sur l'exercice.

Mesures sociales (hors services communs) :

La hausse des cotisations mutuelles est partiellement compensée par une augmentation de la participation de la collectivité (+ 0.060 M€).

L'augmentation de la valeur faciale des titres restaurants à 8 € génère une augmentation de 0.816 M€.

La revalorisation du budget des œuvres sociales, ainsi que l'augmentation de la valeur des chèques cadeaux représentent un coût supplémentaire de 0.110 M€.

Evolutions des effectifs (hors services communs) :

Concernant l'évolution des effectifs, les postes créés en 2025 ont un impact en année pleine sur cet exercice (+ 0.113 M€).

En 2026, dans ce contexte contraint, la maîtrise des dépenses de personnel est une priorité au regard de leur poids dans les dépenses réelles de fonctionnement.

Refacturation des services communs :

La masse salariale des services communs portés par Saint-Étienne Métropole refacturée à la ville de Saint-Étienne au prorata de l'usage du service représente un coût de 33.600 M€. L'évolution de + 1.2 M€ par rapport au BP 2025 s'explique par les mêmes facteurs précités (CNRACL, GVT...).

2.2.2 Les dépenses financières et les provisions (9.225 M€)

Elles comprennent :

- Les frais financiers : intérêts de la dette long terme, court terme et intérêts courus non échus, représentent 8.885 M€ au BP 2026, en diminution par rapport à ceux du BP 2025 (9.353 M€) notamment en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Parallèlement, une recette financière inscrite pour 1.244 M€ reflète l'aide apportée par le fonds de soutien en 2024 dans le cadre du réaménagement des emprunts structurés.

- Les pertes de swaps s'élèvent à 0.040 M€. Ces dépenses sont partiellement financées par 0.030 M€ de gains de swaps. Le différentiel de dépense s'élève donc à 0.010 M€. Au 1^{er} janvier 2026 il ne reste plus qu'une seule opération de swap qui s'éteindra en 2029.

Par ailleurs, les provisions d'un montant de 0.300 M€ sont constituées pour les dépréciations d'actif circulant (créances douteuses).

2.2.3 Les dépenses des services (95.971 M€)

Les dépenses des directions (hors masse salariale, frais financiers et provisions) s'élèvent à 95.971 M€ au BP 2026.

Parmi les principales dépenses des directions, on distingue :

Les charges à caractère général qui s'établissent à 52.479 M€.

Elles se composent des éléments suivants :

- Achats et variation de stocks : ce poste comprend notamment l'énergie, l'eau, l'électricité, les combustibles, le carburant et l'alimentation.
- Services extérieurs : ce sont notamment les dépenses d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance et de prestations, les frais de nettoyage des locaux, les remboursements de certains frais à Saint Étienne Métropole (actes d'urbanisme, frais FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), Noctambus, frais de structure pour les directions mutualisées).
- Impôts, taxes et versements assimilés : il s'agit principalement du paiement des taxes foncières sur les biens appartenant à la ville.

Les charges qui relèvent de contrats ou d'achats indispensables au bon fonctionnement de la collectivité telles que les dépenses de carburant, de gardiennage, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, d'assurances et autres impôts et taxes, sont très dépendantes de la tarification des autres opérateurs.

Les principales dépenses sont :

- Les dépenses d'énergie et d'électricité (9.472 M€ au BP 2026) sont en diminution par rapport au BP précédant. Un nouveau marché subséquent pour les trois années à venir a été notifié en fin d'année 2025. Le marché a été signé à prix fixe avec néanmoins des prix différenciés par année et avec 100 % d'énergie verte (contre 50 % sur le marché précédent) ;
- Le partage des charges, portées et assurées comptablement par Saint-Étienne Métropole, est déterminé dans des conventions de services communs. La refacturation des frais au titre des services communs (moyens généraux, DSIN dont pack office, vêtements de travail, frais de structure) est de 4.441 M€ en 2026 ;
- Le poste contrats de prestations de service (3.840 M€) est en hausse au BP 2026 et intègre notamment l'intervention de prestataires extérieurs pour faire réparer certains véhicules, prestations de nettoyage urbain et d'espaces verts par le biais de chantiers d'insertion... ;
- Au niveau des impôts et taxes (2.950 M€) ces derniers progressent. La hausse intègre les taxes foncières de l'immeuble Émile Loubet et du marché de gros ;
- En ce qui concerne les contrats de maintenance, une inscription de 1.857 M€ est prévue en 2026, pour notamment l'entretien des extincteurs des ascenseurs, des climatisations, des portails et des contrôles électriques ;
- Les frais de gardiennage et de nettoyage s'établissent à 2.261 M€, en augmentation par rapport à 2025. Ils intègrent, notamment, des frais de gardiennage pour le port du site de Saint-Victor et prestations complémentaires pour l'accueil du championnat de France Élite de natation ;
- Au niveau du poste alimentation dans les écoles et les crèches, les dépenses 2026 s'établissent à 2.045 M€ ;

- L'éclairage public (1.640 M€) correspond à la facturation des consommations d'énergie électrique relatives à l'éclairage public, aux fontaines décoratives et aux illuminations de fin d'année ;
- Les assurances (1.616 M€) sont quasiment stables entre le BP 2025 et le BP 2026 ;
- Le chauffage urbain (1.430 M€) comprend le chauffage urbain de Montreynaud, Cotonne et Châteaueux ;
- Les consommations d'eau et d'assainissement restent globalement stables au BP 2026 (1.121 M€) ;
- Les dépenses de carburant s'élèvent à 1.102 M€ au BP 2026. Pour rappel, la ville poursuit sa politique d'achat de véhicules propres avec une flotte de plus en plus verte ;
- Le poste matériel roulant (0.505 M€) : Il s'agit de frais liés à la réparation des engins de propreté, à la maintenance des équipements de déneigements et à la location de véhicules.

Les charges de gestion courante s'établissent à 41.214 M€ en 2026.

Elles sont notamment composées :

- De contingents divers dont celui versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS Pompiers) qui s'élève à 12.889 M€ en 2026 ;
- Des subventions aux associations (11.867 M€), qui représentent le deuxième poste de charges de gestion courante. Le soutien au monde associatif est renouvelé en 2026 afin de contribuer au développement du lien social et à l'enrichissement de la vie collective qui reste une priorité malgré les contraintes budgétaires fortes ;
- De la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec un montant de 9.000 M€ soit une augmentation d'environ 0.850 M€ qui permet de maintenir la politique sociale de la Ville à un niveau élevé. Le CCAS, à l'instar de la ville, subit également l'augmentation de la masse salariale avec la majoration des cotisations CNRACL. A noter que les volumes sont supérieurs aux années précédentes avec la mise en œuvre d'une nouvelle convention de mise à disposition de services de la Ville au CCAS, qui valorise notamment des dépenses RH (tickets restaurants, œuvres sociales, formation ...). Ces nouvelles refacturations de la Ville au CCAS sont neutres budgétairement puisqu'elles sont compensées par la subvention d'équilibre.
- Des autres contributions obligatoires sont de 2.780 M€ en 2026. Elles comprennent, notamment, la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour 2.509 M€, en vertu des dispositions législatives en vigueur et notamment de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 ;
- Des charges de gestion aux fermiers et concessionnaires (1.305 M€) sont liées aux différentes Délégations de Service Public (DSP) (Tennis Méons / Montreynaud, Golf, Crèches et Garderies...).

2.3 Les recettes et dépenses déclinées par direction et par politique publique

Forte des grands équilibres financiers restaurés, la municipalité peut ainsi poursuivre dans de bonnes conditions son programme de redressement dont la ville a besoin.

Conformément à son plan de mandat, la ville de Saint-Étienne propose un budget organisé autour de trois piliers que sont le bien-être social, une ville durable et les valeurs de la République.

Cette démarche est au cœur de toutes les politiques publiques menées par la ville de Saint-Étienne. Elle est transversale et se décline dans les actions qui sont présentées direction par direction et se retrouve dans tous les projets présentés par ligne budgétaire tant dans la section fonctionnement que la section investissement.

Les recettes des directions :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 315.613 M€ et sont en évolution de 3.3 M€ en raison des évolutions suivantes : croissance de la DSUCS (+2.2 M€), augmentation de la refacturation au CCAS de la masse salariale (+ 1.5 M€ suite à la mise en œuvre d'une nouvelle convention qui prévoit la refacturation des frais de formation, des tickets restaurants et des œuvres sociales), majoration de + 0.8 M€ de l'AC et perte de produit fiscal de 1.8 M€ en raison de régularisations explicitées au § 2.1.1.

Les recettes des directions (hors produits fiscal, reversement de Saint-Étienne Métropole, dotations et compensations de l'État) s'élèvent à 54.880 M€ au BP 2026.

Les dépenses des directions :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 284.532 M€.

Les dépenses des directions (hors masse salariale, frais financiers et provisions) s'élèvent à 95.971 M€ au BP 2026.

Le tableau ci-après récapitule les inscriptions en dépenses et recettes de fonctionnement par politique publique et par Direction.

EN EUROS	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
ACCESSIBILITE HANDICAP VILLE INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	180 350	
ACHATS ET LOGISTIQUE	4 846 060	594 400
AFFAIRES CULTURELLES	8 195 996	2 789 000
AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE	1 997 900	1 000
ASSEMBLEE	1 657 690	
CABINET DU MAIRE ET DES ELUS	531 500	
CADRE DE VIE	6 040 200	1 259 800
COHESION SOCIALE	3 345 476	162 400
COHESION TERRITORIALE	380 250	850 000
COMMERCE ET ARTISANAT	401 500	907 600
COMMUNICATION ET MARKETING TERRITORIAL	1 126 620	
COORDINATION PROJET TRANSVERS ET SUBVENTIONS	2 900	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION	793 595	532 920
DIRECTION GENERALE	14 700	
EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE	10 688 340	6 963 667
EVENEMENTIEL	809 900	7 000
FINANCES RESSOURCES ET PROGRAMMATION	47 862 990	260 747 970
GESTION DES BATIMENTS	11 755 500	90 000
HABITAT ET COHESION SOCIALE	26 270	25 000
IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER	4 046 045	3 743 500
POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES	14 789 768	7 031 120
PROJETS URBAINS	84 500	17 000
PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE	7 000	
RELATION CITOYENNE	766 000	636 600
RELATIONS INTERNATIONALES	197 750	3 000
RESSOURCES HUMAINES	147 195 036	25 640 621
SANTE PUBLIQUE	302 205	1 676 685
SENIORS SOLIDARITE	9 874 956	200 600
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	3 051 638	1 336 906
SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	3 297 471	233 000
TOURISME - TOURISME D'AFFAIRES	109 900	163 000
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	151 956	
TOTAL	284 531 962	315 612 789

➤ **Saint-Étienne à tous les âges et la santé :**

Seniors, Solidarité :

SENIORS SOLIDARITE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	9 874 956	200 600
Dont subventions CCAS	9 000 000	
Dont subventions de fonctionnement	508 782	
Dont entretien des bâtiments	150 600	145 600
Dont pass sénior	140 000	55 000
Dont politique gérontologique à domicile	71 574	
Dont autres actions de seniors et solidarité	4 000	

Les dépenses de fonctionnement budgétées en 2026 pour la direction Seniors Solidarité s'élèvent à 9.875 M€ et regroupent principalement :

- Les subventions d'équilibre versées par la Ville au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), qui progressent de 0.852 M€ par rapport à l'année précédente pour s'élever à 9.000 M€.

Elles sont en forte augmentation du fait principalement des nouvelles mesures sur la masse salariale (+ 3 points de CNRACL et évolution du GVT et des dépenses de mutuelle) mais également du renouvellement de la convention entre la Ville et le CCAS, qui prévoit désormais la refacturation des frais de formation, du coût des tickets restaurant et des œuvres sociales.

Les subventions d'équilibre se répartissent comme suit :

- 4.964 M€ pour le budget annexe EHPAD.
- 1.521 M€ pour les résidences Autonomie
- 1.712 M€ pour le budget principal du CCAS
- 0.658 M€ pour le portage de repas à domicile. Cette subvention baisse légèrement du fait d'un réajustement de l'activité,
- Les subventions accordées aux associations (0.509 M€) intervenant dans le domaine de la solidarité et des personnes âgées.
- Les travaux d'entretien sur les bâtiments, effectués tant pour les clubs que pour les résidences pour personnes âgées (0.151 M€),
- Le Pass Loisirs Seniors (0.140 M€), avec un programme dédié au + de 62 ans : spectacles, activités sportives, musées, cinéma...
- Les dépenses en faveur de la politique gérontologique à domicile (0.072 M€).

Les recettes de fonctionnement (0.201 M€), se composent de la manière suivante :

- Le remboursement des travaux d'entretien des Résidences pour Personnes Agées (RPA) (0.146 M€),
- Les recettes de la vente du Pass Loisirs Seniors (0.055 M€), avec une l'évolution à noter des adhérents.

Santé Publique :

SANTE PUBLIQUE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	302 205	1 676 685
Dont promotion de la santé	90 000	162 000
Dont lutte contre les nuisibles	88 000	2 500
Dont subventions de fonctionnement	54 690	
Dont autres actions de santé publique	69 515	1 512 185

Les dépenses de fonctionnement de la direction Santé Publique s'élèvent à 0.302 M€ et regroupent principalement :

- La promotion de la santé (0.090 M€) correspondant aux actions engagées pour le plan cancer et des opérations de prévention dans le cadre du contrat local de santé,
- La lutte contre les nuisibles (0.088 M€), ce sont essentiellement les dépenses pour la lutte contre les corvidés et les frelons asiatiques et les chenilles processionnaires,
- Les subventions accordées aux associations (0.055 M€) intervenant dans le domaine de la Santé Publique,
- Les autres actions de la santé publique (0.070 M€) comprennent notamment la maintenance des défibrillateurs et les subventions accordées dans le cadre de la politique de la ville.

Les recettes de fonctionnement (1.677 M€) concernent principalement la Dotation Générale Décentralisée pour l'organisation des services d'hygiène et de santé (DGD) pour 1.466 M€. La DGD a été instaurée lors des lois de décentralisation de 1982 afin de compenser le coût de certaines compétences transférées aux communes, et notamment en termes de santé et d'hygiène publique.

Éducation, Petite Enfance, Jeunesse :

EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	10 688 340	6 963 667
Dont subventions crèches, écoles et jeunesse	3 146 521	0
Dont participation éducation et petite enfance	2 689 394	6 280 800
Dont DSP - Restauration scolaire et petite enfance	2 375 030	451 996
Dont fournitures équipements et crédits scolaires	1 029 150	0
Dont entretien des bâtiments	494 000	0
Dont autres crédits	954 245	230 871

Les dépenses de fonctionnement de la direction Education, Petite Enfance, Jeunesse s'élèvent à 10.688 M€ au BP 2026. Elles concernent :

- Les subventions versées (3.147 M€) :
 - Aux structures des crèches associatives, Riape (Relais Information Accueil Petite Enfance) et Lape (Lieux d'accueil Parents Enfants) pour 1.383 M€,

- Aux écoles et accueils périscolaires (1.719 M€) : soit 1.250 M€ versés aux structures associatives qui organisent les accueils de loisirs périscolaires de 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h 30 à 19 h 00. Une augmentation de 0.250 M€ est constatée pour tenir compte notamment de l'évolution des coûts salariaux et des frais de fonctionnement des structures. Par ailleurs, une expérimentation sur le temps méridien prévoit la mise à disposition d'animateurs sur le temps périscolaire de midi pour un montant de 0.115 M€. Enfin, l'aide financière que la Ville apporte aux associations éducatives s'élève à 0.354 M€,
 - Aux structures relevant de la jeunesse (0.045 M€).
- Les participations pour l'Éducation (2.689 M€) : ce poste de dépenses correspond notamment à la participation aux écoles privées conformément au protocole d'accord signé avec l'Union Diocésaine des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique pour un montant de 2.509 M€. Les forfaits 2026 s'élèvent à 602 € par élève pour les écoles primaires et 1 118 € pour les écoles maternelles et s'appliquent aux derniers effectifs connus. Ce poste intègre également des participations intercommunales pour les frais de scolarité des élèves stéphanois dans les écoles publiques de communes hors de Saint-Étienne (0.166 M€). Enfin, ce poste comprend d'autres dépenses estimées à 0.014 M€ (fin du dispositif « Notre école faisons là ensemble » financé par l'Éducation Nationale).
- Le coût relatif aux délégations de Service Public (DSP) pour un montant de 2.375 M€ comprenant :
 - La DSP de la restauration scolaire (1.820 M€) : un montant de 1.750 M€ est inscrit pour la redevance annuelle déterminé sur la base des tarifs et du taux de fréquentation estimés pour 2026 selon le contrat Elicor. La ville de Saint-Étienne a choisi une nouvelle fois de geler la tarification appliquée aux familles compte-tenu du contexte économique.
De plus, 0.016 M€ sont inscrits pour le transport des enfants vers les cantines et 0.054 M€ pour les autres frais de fonctionnement (maintenance/réparation électroménager, honoraires ...),
 - Les deux DSP de crèches privées (0.555 M€) : cette dépense comprend la redevance versée au délégataire de la crèche « la Source » (0.345 M€) et celle versée à la Mutualité Française Loire-Haute- Loire-Puy de Dôme pour la crèche « les Marmots » (0.210 M€).
- Les subventions versées (3.147 M€) :
 - Aux structures des crèches associatives, RIAPE (Relais Information Accueil Petite Enfance) et LAPE (Lieux d'accueil Parents Enfants) pour 1.383 M€,
 - Aux écoles et accueils périscolaires (1.719 M€) : soit 1.250 M€ versés aux structures associatives qui organisent les accueils de loisirs périscolaires de 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h 30 à 19 h 00. Une augmentation de 0.250 M€ est constatée pour tenir compte notamment de l'évolution des coûts salariaux, des frais de fonctionnement des structures. Par ailleurs, une expérimentation sur le temps méridien prévoit la mise à disposition d'animateurs sur le temps périscolaire de midi pour un montant de 0.115 M€. Enfin, l'aide financière que la Ville apporte aux associations éducatives s'élève à 0.354 M€,
 - Aux structures relevant de la jeunesse (0.045 M€).
- Le coût des fournitures, équipements et crédits scolaires s'élève à 1.029 M€ et comprend :
 - Les fournitures scolaires des écoles dont les crédits représentent 0.577 M€,

- Les autres fournitures et les équipements pour un montant de 0.452 M€ dont 0.100 M€ pour la prestation nettoyage effectuée par Tremplin 42, 0.170 M€ pour le transport des élèves lors des activités à la patinoire et à la piscine, 0.045 M€ pour les produits d'entretien, 0.080 M€ pour les vêtements de travail des agents des écoles, des cantines et des crèches et 0.057 M€ pour les autres fournitures d'équipement de la direction.
- Les dépenses d'entretien des bâtiments scolaires et des crèches sont évaluées en 2026 à 0.494 M€,
- Les autres dépenses portées par la direction d'un montant de 0.954 M€ concernent :
 - Le fonctionnement des crèches et du relais Petite Enfance les portes du Forez (0.276 M€),
 - Les actions en faveur de la Jeunesse et de la vie étudiante dédiées au dispositif Noctambus (0.135 M€), à la Boge (0.054 M€) à Saint-Étienne Accueille Ses Étudiants (0.035 M€) au Conseil Consultatif de la Jeunesse et à l'espace info-jeunes (0.019 M€),
 - Les projets sur la cité éducative Montreynaud (0.159 M€) et celle de Tardy-Tarentaize-Beaubrun-Couriot (0.115 M€),
 - La gestion déléguée du centre de loisirs de la Perrotière (0.092 M€),
 - Les moyens généraux pour la direction (0.054 M€) afférents notamment à la mise en œuvre du SPPE (Service Public de la Petite Enfance),
 - Les actions éducatives (Conseil Municipal des Enfants, orchestre à l'école ...) pour 0.015 M€.

Les recettes de fonctionnement de la direction Éducation, Petite-Enfance, Jeunesse s'élèvent à 6.964 M€. Elles comprennent :

- Les participations éducation et petite enfance d'un montant de 6.281 M€ composées :
 - Pour la petite enfance (6.155 M€) : de la prestation de service unique (PSU) en augmentation suite à la continuité de la hausse du tarif CAF par heures facturées selon le barème national des aides des CAF pour un montant de 3.860 M€. Il s'agit également d'autres participations estimées à 2.295 M€ dont la redevance des familles (1.156 M€), le versement du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les établissements publics d'accueil du jeune enfant et ceux gérés en DSP (1.086 M€), divers partenariats (Groupe Casino, Saint-Étienne Métropole, le ministère de l'Économie et des Finances) pour la réservation de places en crèche municipale (0.053 M€),
 - Pour l'éducation (0.125 M€) : du coût élève stéphanois facturé aux communes extérieures pour leurs enfants scolarisés dans les écoles stéphanoises (0.112 M€), et autres financements (0.013M€) concernant le centre médico-scolaire, le Service Minimum d'Activité...).
- Les recettes de restauration scolaire et relatives à la petite enfance pour un montant de 0.452 M€ composées :
 - Pour l'éducation (0.380 M€) : de la redevance versée par le délégataire Elior/Soreset (0.240 M€) concernant l'élaboration de repas au sein de la cuisine centrale pour des communes extérieures, des redevances d'affermage et taxes (0.035 M€), des subventions versées par France Agrimer suite aux distributions de produits laitiers et fruitiers (0.070 M€), et des recettes des repas extérieurs (0.035 M€),

- Pour la petite enfance (0.072M€) : des redevances versées par le délégataire Léo Lagrange (0.030 M€) selon les termes du contrat de DSP pour la « Crèche La Source » et par le délégataire Mutualité Française Loire Haute-Loire selon le contrat en cours pour la crèche « les Marmots » (0.042 M€).
- Les autres recettes de la direction d'un montant de 0.231 M€ qui correspondent aux participations de l'État pour les deux Cités Éducatives (0.166 M€) à la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (0.060 M€), à la participation versée par la CAF dans le cadre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (0.005 M€).

Relation Citoyenne :

RELATION CITOYENNE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	766 000	636 600
Dont plateforme contact citoyen	223 700	
Dont solidarité	221 500	20 000
Dont état civil	131 750	26 400
Dont entretien cimetières	130 000	
Dont mairies de proximité et salles des fêtes	27 050	202 200
Dont funéraire administratif	16 000	326 300
Dont autres actions relation citoyenne	16 000	61 700

Les dépenses de fonctionnement de la direction Relation Citoyenne s'élèvent à 0.766 M€. Elles intègrent :

- Les dépenses contact citoyen (0.224 M€) dont l'affranchissement des courriers de la ville,
- Les dépenses de solidarité (0.222 M€) pour le transport de personnes en situation de handicap et la compensation à la STAS du tarif solidaire pour les plus de 60 ans,
- Les dépenses liées à l'état civil (0.132 M€) comprenant les baptêmes civils, anniversaires de mariages, documents CERFA, restauration des registres, ainsi que le remboursement à la ville de Saint-Priest-en-Jarez des frais d'actes d'état civil,
- L'entretien des cimetières (0.130 M€) proposé en augmentation compte tenu de l'externalisation d'une partie des espaces verts ainsi que du nouveau tarif de crémation des restes mortuaires lors des reprises administratives,
- Les dépenses des mairies de proximité et des salles des fêtes (0.027 M€) dont les frais de nettoyage, les petites réparations et les petits équipements,
- Le funéraire administratif (0.016 M€), pour les prestations liées aux inhumations des indigents et le transport STAS gratuit à l'occasion des fêtes de la Toussaint,
- Les autres actions (0.016 M€) regroupent les frais à l'accueil de l'Hôtel de ville, les fournitures pour le recensement, les frais de fonctionnement de la direction.

Les recettes de fonctionnement de la direction Relation Citoyenne s'élèvent à 0.636 M€. Elles regroupent :

- Le funéraire administratif (0.326 M€) au titre du renouvellement de concessions, vente de monuments...,
- Les locations des salles des fêtes dont la nouvelle salle Paganini, les jetons de camping (0.056 M€) et les dotations de l'État relatives à la délivrance de titres sécurisés par l'état civil (0.146 M€),
- La participation de l'État aux demandes des Notaires (logiciel Comedec 0.026 M€),
- La part des usagers à l'achat des tickets de transport des personnes en situation en handicap (0.020 M€),
- Les autres actions (0.062 M€) comprennent la participation de l'État au recensement (0.035 M€) et la participation à l'organisation des élections municipales (0.027 M€).

➤ **Enrichir votre quotidien :**

Affaires Culturelles :

AFFAIRES CULTURELLES OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	8 195 996	2 789 000
Dont subventions	2 610 324	0
Dont spectacles vivants	2 344 100	1 831 000
Dont lectures publiques et multimédias	1 150 800	188 500
Dont autres dépenses de fonctionnement	1 081 272	289 000
Dont patrimoine	704 700	465 000
Dont actions culturelles	304 800	15 500

Les dépenses de fonctionnement de la direction des Affaires Culturelles s'élèvent à 8.196 M€. Elles regroupent principalement les différents équipements culturels dont :

- 2.610 M€ pour les subventions versées dont 1.398 M€ pour la Comédie de Saint-Étienne et 1.212 M€ pour les associations afin de soutenir la dynamique artistique et créative du territoire,
- 2.344 M€ pour les spectacles vivants dont 1.405 M€ pour l'Opéra, somme répartie, entre les dépenses de productions lyriques, symphoniques, les récitals et les arts de la danse, 0.630 M€ pour la Scène de Musiques Actuelles (FIL) correspondant au contrat de concession avec la LIMACE pour la gestion de l'établissement, 0.204 M€ pour la Comète. Cet établissement contribue à la création et à la diffusion sur les scènes locales des compagnies théâtrales professionnelles stéphanoises et facilite l'accompagnement des compagnies émergentes en proposant des espaces de répétitions et de spectacles. 0.105 M€ sont dédiés au fonctionnement du Conservatoire Massenet notamment à la construction de projets pédagogiques et à l'entretien du parc instrumental,

- 1.150 M€ pour les Lectures Publiques et Multimédias : ce montant correspond essentiellement à l'organisation de la Fête du Livre (0.634 M€), l'achat de livres, l'acquisition de documents, la réalisation d'imprimés, le traitement et la conservation des fonds et les animations culturelles par les médiathèques et la cinémathèque,
- 1.081 M€ pour d'autres dépenses de fonctionnement dont 0.577 M€ pour le fonctionnement de la direction concernant des dépenses de communication, fournitures diverses et documentation, des frais de missions, mais aussi l'entretien courant des bâtiments culturels et le fonctionnement du site de la réserve des musées en convention avec Saint-Étienne Métropole, propriétaire du site, 0.366 M€ pour le Planétarium correspondant à la maintenance et l'entretien des équipements (0.083 M€) ; en 2026 des dépenses afférentes à la valorisation d'un film produit par le planétarium (0.202 M€) ; la programmation et la communication (0.020 M€) et la boutique (0.007 M€) et enfin 0.135 M€ pour le Parc Explora correspondant à la subvention à la Rotonde,
- 0.704 M€ pour le patrimoine dont 0.600 M€ pour les musées, le Musée d'Art et d'Industrie et Le Puits Couriot/Parc-musée de la Mine qui proposeront deux expositions autour de la photographie, dans le cadre du bicentenaire. Le service ville d'Art et d'Histoire poursuivra ses actions de valorisation du patrimoine en lien avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) qui a ouvert en octobre 2021 au sein de la Demeure Chamoncel (0.054 M€). Les Archives Municipales assurent la préservation et la conservation des fonds publics et privés, ainsi que l'action culturelle et de médiation à travers notamment des expositions et des conférences (0.050 M€),
- 0.305 M€ pour l'action culturelle, qui met à l'honneur le patrimoine historique, architectural et urbain, les commerces et les lieux culturels par le prisme du numérique, avec notamment 0.153 M€ pour le festival des Légendes, 0.100 M€ en soutien aux artistes et groupes musicaux et au travail des compagnies de danse et 0.044 M€ consacrés aux arts plastiques et arts visuels.

Les recettes de fonctionnement de la direction des Affaires culturelles s'élèvent à 2.789 M€. Elles sont constituées principalement de :

- 1.831 M€ pour les spectacles vivants dont notamment 1.144 M€ pour l'Opéra et 0.569 M€ pour le Conservatoire (recettes de billetterie, redevances, des droits périscolaires, subventions de l'État et de la Région),
- 0.465 M€ pour le patrimoine, qui concernent essentiellement le musée de la Mine (0.288 M€) et le Musée d'Art et d'Industrie (0.130 M€), se répartissant entre la billetterie, les produits issus des boutiques et les subventions accordées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Rhône Alpes,
- 0.264 M€ pour le Planétarium, qui comprennent essentiellement des recettes de billetterie (0.200 M€), de vente de films (0.030 M€) et de produits de boutique (0.030 M€),
- 0.188 M€ pour la Fête du Livre et les lectures publiques et multimédias qui proviennent essentiellement des inscriptions des lecteurs dans les médiathèques et les subventions de l'État et de la Région.

Sports et Vie Associative :

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	3 051 638	1 336 906
Dont subventions	1 255 164	0
Dont stades et autres équipements sportifs et de loisirs	496 500	28 206
Dont piscines	294 300	850 300
Dont vie associative	240 000	10 000
Dont autres actions sportives et de loisirs	765 674	448 400

Les dépenses de fonctionnement de la direction Sports et Vie Associative s'élèvent à 3.052 M€ au BP 2026. Elles sont composées :

- Des subventions versées aux associations (1.255 M€) :
 - 1.160 M€ pour les associations sportives, versés à plus de 180 clubs qui représentent plus de 26 000 licenciés, répartis entre le contrat d'objectif avec la SASP ASSE (0.150 M€), les clubs élite (0.485 M€), le développement du sport pour tous (0.261 M€), l'aide fonctionnelle aux structures sportives (0.174 M€), l'animation de la ville (0.090 M€),
 - 0.073 M€ pour la vie associative, pour soutenir le fonctionnement et les projets de diverses structures non référencées par les directions thématiques,
 - 0.021 M€ allouées à l'association des amis de Saint-Victor au titre de l'aide au fonctionnement pour le château de Saint-Victor (0.019 M€) et de l'aide aux projets (0.002 M€).
- L'entretien des équipements permettant une pratique dite de plein air représente un coût de 0.497 M€. Celui pour les gymnases (0.230 M€), les piscines représentent (0.294 M€), la Patinoire (0.036 M€). Ces dépenses regroupent les prestations d'entretien, les fournitures et le petit équipement, les contrôles règlementaires et les petits travaux d'entretien réalisés par la direction des bâtiments.
- La vie associative, dont les dépenses s'élèvent à 0.240 M€ et se répartissent entre les animations et les prestations (0.185 M€), dont le week-end, de la vie associative pour un budget de 0.145 M€, l'entretien des espaces verts et les charges d'entretien des bâtiments assurées par la direction des bâtiments (0.054 M€). En parallèle, des budgets sont dédiés à l'entretien des bâtiments associatifs de Saint-Victor (0.008 M€).
- Les autres actions de la direction (0.766 M€) regroupent les redevances versées aux délégataires (tennis, golf), les achats de places de match ASSE, les moyens généraux. Sont aussi identifiés les dépenses liées à l'école municipale des sports ainsi que les moyens de fonctionnement pour les manifestations et les équipes d'exploitation.

Les recettes de fonctionnement de la direction sont estimées à 1.337 M€ pour 2026. Elles sont composées principalement :

- Des entrées de la patinoire et des piscines (augmentation en raison de la réouverture de la piscine Grouchy) ainsi que les leçons de natation (1M€),
- Des participations des collectivités partenaires (0.225 M€) au titre de l'utilisation des structures sportives par les collèges et les lycées (pour les gymnases, les piscines et les stades),

- Des recettes liées aux écoles municipales des sports (0.075 M€),
- Des recettes liées aux locations de salles associatives (0.010 M€).

Événementiel :

EVENEMENTIEL OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	809 900	7 000
Dont fêtes de fin d'année	319 000	
Dont fête de la musique	124 500	
Dont subventions de fonctionnement	104 800	
Dont autres animations et événementiels	261 600	7 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Événementiel qui s'élèvent à 0.810 M€ concernent notamment :

- 0.319 M€ pour les animations liées aux fêtes de fin d'année sur les places de l'Hôtel de ville et Jean Jaurès,
- 0.125 M€ pour l'organisation de la fête de la musique,
- 0.105 M€ consacrés aux subventions de fonctionnement avec 0.059 M€ pour l'accompagnement des projets événementiels lors de manifestations organisées par des associations et 0.045 M€ d'aides à l'organisation de congrès par diverses associations,
- 0.262 M€ pour l'organisation d'autres animations du territoire stéphanois, dont 0.065 M€ pour les spectacles dans le cadre du programme Festi'mômes, 0.070 M€ pour les feux d'artifice et 0.040 M€ pour la Sainte-Barbe.

Les recettes de fonctionnement de la direction de l'Événementiel s'élèvent à 0.007 M€ qui proviennent essentiellement de la billetterie des spectacles Festi'Mômes.

➤ **Embellir la ville :**

Cadre de vie :

CADRE DE VIE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	6 040 200	1 259 800
Dont consommation énergie électrique	1 640 000	
Dont espaces verts	1 390 900	
Dont propreté	1 001 600	478 000
Dont chantiers d'insertion	500 000	
Dont éclairage public	424 000	
Dont déneigement	350 000	
Dont illuminations	330 000	
Dont autres	403 700	781 800

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6.040 M€ et sont essentiellement constituées :

- Du poste consommation énergie électrique (1.640 M€) pour l'éclairage public,
- Du budget espaces verts (1.391 M€) qui comprend les travaux de maintenance des espaces verts, l'élagage sur voirie effectué par les prestataires, les fournitures horticoles ainsi que les équipements de protection et la location d'engins,
- Du budget propreté (1.002 M€) qui regroupe les prestations de propreté externalisées, l'acquisition des consommables et des équipements des agents. Ce poste est composé également des dépenses de maintenance et de nettoyage des sanitaires automatiques. De plus, les dépenses de location de laveuses étaient en hausse sur 2025 dans l'attente de la livraison de véhicules de propreté.
La Ville sollicite également Tremplin 42 afin de bénéficier de renforts de personnels et assurer le nettoyage 7 jours sur 7 des différents quartiers, tout en concourant à améliorer leur insertion professionnelle.
- Des crédits relatifs aux chantiers d'insertion (0.500 M€) : il s'agit de l'entretien des espaces publics dans certains quartiers, notamment prioritaires, qui est assuré par des associations d'insertion,
- Des crédits relatifs à l'éclairage public (0.424 M€) qui correspondent à la fourniture de matériels électriques et de lampes nécessaires à la maintenance ainsi qu'à des petits travaux d'entretien ou de réparation notamment en cas de candélabres accidentés,
- Du poste déneigement (0.350 M€) qui comprend la fourniture et le transport de sel et de pouzzolane, les prestations de sablage confiées à des entreprises et la location de véhicules,
- Du budget illuminations (0.330 M€) pour la fourniture, la location, la pose et la dépose des décorations festives dans les rues de la ville en période de fin d'année,
- Les autres dépenses (0.404 M€) intègrent notamment : les travaux d'entretien des bois et forêts communaux (0.097 M€), l'entretien de la base nautique de Saint-Victor (0.100 M€), les travaux réalisés dans les jardins familiaux (0.055 M€), les travaux de réparations des jeux pour enfants (0.058 M€) et l'entretien courant des dépôts (0.049 M€).

Les recettes de fonctionnement de la direction s'élèvent à 1.260 M€ et proviennent principalement :

- De la propreté (0.478 M€) avec le remboursement par Saint-Étienne Métropole des frais d'entretien des espaces publics de la Cité du Design, du Musée d'Art Moderne et Contemporain, du Zénith, du stade Geoffroy Guichard, des voies du tramway et du parc Jean Marc
- Des autres actions de la direction (0.782 M€) regroupent notamment les ventes de coupes de bois (0.215 M€), du produit lié aux enseignes de publicité sur le mobilier urbain (0.297 M€), du remboursement de Saint-Étienne Métropole pour l'entretien de la voirie (0.200 M€) et la location de poste d'amarrage de bateaux dans le port de Saint-Victor (0.065 M€).

Gestion des bâtiments :

GESTION DES BATIMENTS OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	11 755 500	90 000
Dont fluides	9 956 000	
Dont atelier de bâtiments	644 500	
Dont travaux bâtiments	464 000	
Dont contrats maintenance et entretien	430 500	
Dont autres	160 500	90 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Gestion des Bâtiments s'élèvent à 11.755 M€ au BP 2026 :

- Les consommations énergétiques (10.056 M€) sont composées :
 - Des dépenses d'eau pour 1.112 M€
 - Des dépenses de gaz pour 4.113 M€,
 - Des dépenses d'électricité (3.165 M€), avec un nouveau marché notifié en 2025 qui permet de réduire les coûts sur 2026,
 - Des dépenses de chauffage urbain (1.430 M€),

Plusieurs actions sont mises en œuvre pour maîtriser au maximum la consommation énergétique de la ville : sensibilisation du public et des agents, stratégie gestion technique centralisée (GTC), remplacement des luminaires énergivores, sensibilisation des prestations forfaitaires d'intéressement (PFI), renforcement des contrôles sur les chantiers, identification des bâtiments énergivores pour prioriser les rénovations.

- Les ateliers de bâtiments : 0.645 M€ sont inscrits en 2026. Ces dépenses correspondent aux interventions des équipes sur les bâtiments de la ville. L'approvisionnement en matériel subit une forte inflation sur l'ensemble des corps de métier (électricité, serrurerie, chauffage, plomberie, menuiserie).
- Les travaux d'entretien des bâtiments s'élèvent à 0.464 M€.

- Les contrats de maintenance et d'entretien sont inscrits à hauteur de 0.430 M€. Ils correspondent aux prestations de maintenance sur les ascenseurs, les portails, les extincteurs, etc...et contribuent au respect de la réglementation.
- Les autres dépenses de la direction s'élèvent à 0.161 M€, et regroupent notamment les travaux après sinistres (0.060 M€) et les moyens généraux (0.063 M€) en augmentation afin de réaliser des relevés de plan pour la mise à jour des dossiers amiante.

Les recettes de fonctionnement de la direction de Gestion des Bâtiments s'élèvent à 0.090 M€.

Elles proviennent principalement des remboursements liés à des sinistres (0.060 M€) et la refacturation des charges de service commun de la ville de Saint-Étienne à Saint-Étienne Métropole. (0.030 M€)

➤ Aérer la ville :

Projets urbains :

PROJETS URBAINS OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	84 500	17 000
Dont subventions de fonctionnement	40 000	
Dont études et prestations diverses	22 000	
Dont renouvellement Urbain-Quartier ANRU	12 000	5 000
Dont maison du projet urbain	4 000	12 000
Dont autres actions urbaines	6 500	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0.085 M€ et concernent essentiellement :

- La subvention à l'agence d'urbanisme EPURES (0.040 M€),
- Les diverses études et prestations (0.022 M€) dont notamment les prestations d'architectes sur les dossiers de ravalements de façades et de réfections des rez-de-chaussée vacants,
- Le renouvellement urbain des quartiers prioritaires et ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) (0.012 M€) qui correspond aux études et missions stratégiques partenariales, à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la concertation des quartiers et aux missions d'accompagnement à la communication et à la concertation sur les quartiers ANRU,
- Les charges de copropriété de la Maison du Projet Urbain rue Louis Braille (0.004 M€).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.017 M€ et concernent :

- Les remboursements de charges de chauffage de la maison du projet urbain (0.012 M€) (chaudière du bâtiment commune avec un autre occupant),
- Les participations de l'ANRU pour les actions de médiation, prévention et concertation mises en place dans les quartiers prioritaires (0.005 M€).

Habitat et Cohésion Sociale :

HABITAT ET COHESION SOCIALE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	26 270	25 000
Habitat logement	26 000	25 000
Dont autres actions habitat et cohésion sociale	270	

Les dépenses de fonctionnement (0.026 M€) sont consacrées essentiellement à la prise en charge des frais d'hébergement en cas de relogement d'urgence (0.026 M€).

Les recettes de fonctionnement (0.025 M€) comprennent des remboursements auprès des propriétaires ou de l'État (via le FARU Fonds de Relogement d'Urgence) des loyers payés les premiers mois par la Ville.

Cohésion sociale :

COHESION SOCIALE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	3 345 476	162 400
Dont subventions éducation populaire et médiation numérique	2 293 510	32 400
Dont subventions politique de la Ville	467 766	
Dont éducation populaire et médiation numérique	390 700	130 000
Dont politique de la Ville	193 500	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Cohésion Sociale s'élèvent à 3.345 M€ au BP 2026. Elles sont composées :

- Des subventions versées aux associations :
 - 2.294 M€ pour l'éducation populaire et la médiation numérique versés aux amicales laïques, centres sociaux, maison des jeunes et de la culture (MJC), fédérations, Espaces Public Numérique (EPN) ou centres de loisirs sans hébergement,
 - 0.468 M€ pour la politique de la ville, dans le cadre du contrat de ville,
- L'éducation populaire et numérique, pour un montant de 0.391 M€. Ces dépenses se composent, d'une part, des actions du service (0.216 M€) et, d'autre part, de l'entretien du patrimoine (0.175 M€),
- La politique de la ville, pour un montant estimé à 0.194 M€. Ces dépenses intègrent la mission médiation, l'adhésion à Labo cités et des prestations d'actions de quartier.

Les recettes de fonctionnement de la direction sont estimées à 0.162 M€ pour 2026. Elles sont composées :

- D'un financement par l'État à hauteur 0.100 M€ et pour la première année du financement par la CAF (0.030 M€) pour le dispositif « colos apprenantes » qui permet aux jeunes stéphanois de 6 à 17 ans de bénéficier d'un séjour culturel et sportif,

- D'une participation de 0.032 M€ du Conseil Départemental pour le financement des postes d'animateur de MJC.

Immobilier Construction Aménagement et Foncier :

IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER		BP 2026	
OPERATIONS (en €)		DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION		4 046 045	3 743 500
Dont impôts fonciers		2 950 000	487 000
Dont gestion immobilière		1 060 510	3 256 500
Dont foncier		25 000	
Dont autres actions immobilier construction aménagement et foncier		10 535	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4.046 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Les impôts directs et les taxes foncières ainsi que la redevance spéciale versée à Saint-Étienne Métropole pour la collecte des déchets (2.950 M€),
- Les frais liés aux locations immobilières, aux charges locatives et de copropriété (1.061 M€),
- Le poste foncier (0.025 M€) qui comprend les frais nécessaires au relogement des locataires suite aux rachats de biens par la Ville, les frais préalables aux cessions (diagnostics, frais de demandes d'actes), ainsi que les petits travaux et nettoyages relatifs aux transactions foncières ou aux bâtiments encore invendus.

Les recettes de fonctionnement (3.744 M€) sont composées des redevances, des locations diverses et des revenus des immeubles pour 3.257 M€, ainsi que des remboursements de taxes foncières par Saint-Étienne Métropole estimés à 0.487 M€ pour 2025.

Cohésion Territoriale

COHESION TERRITORIAL		BP 2026	
OPERATIONS (en €)		DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION		380 250	850 000
Dont droits des sols		370 000	
Dont taxes emplacement publicitaire		9 800	850 000
Dont autres actions développement territorial		450	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0.380 M€ et se composent pour l'essentiel des dépenses d'honoraires de l'architecte conseil et du remboursement du coût d'instruction des actes d'urbanisme à Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la convention relative à la plateforme commune d'instruction des permis de construire.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, il s'agit du recouvrement de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) pour 0.850 M€.

➤ **Dynamiser l'économie pour tous les Stéphanois**

Commerce et artisanat :

COMMERCE ET ARTISANAT OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	401 500	907 600
Dont marché de gros	181 000	0
Dont commerce réglementaire	71 000	800 000
Dont subventions de fonctionnement	65 000	
Dont animations commerciales	37 900	
Dont développement commercial	28 000	
Dont autres actions commerciales	18 600	107 600

Les dépenses de fonctionnement de la direction Commerce et Artisanat s'élèvent à 0.402 M€ au BP 2026. Elles se composent des éléments suivants :

- 0.181 M€ pour les dépenses d'entretien, réparation, nettoyage et gardiennage du marché de gros,
- 0.071 M€ pour les frais de fonctionnement liés aux marchés de forains (électricité...),
- 0.065 M€ pour les subventions de fonctionnement versées aux associations commerçantes,
- 0.038 M€ pour les animations commerciales du centre-ville dont notamment les braderies et sur les différents marchés de la Ville,
- 0.028 M€ pour le développement commercial, correspondant aux frais d'inscription de la ville à différents salons et au partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie pour l'attractivité commerciale du territoire stéphanois,
- 0.019 M€ pour les autres actions commerciales, qui recouvrent les frais d'animation du marché de Noël et les moyens généraux de la direction.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 0.908 M€ et se composent de :

- l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public (0.250 M€) et des droits de place (0.550 M€),
- 0.108 M€ pour l'encaissement des locations des chalets de Noël (0.100 M€) et pour l'appontement du bateau de croisière à la base nautique de Saint-Victor (0.008 M€).

Développement économique, emploi, insertion :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET FORMATION OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	793 595	532 920
Dont Maison Emploi	284 328	421 420
Dont subventions de fonctionnement	220 000	
Dont valorisation du patrimoine économique	211 700	
Dont insertion emploi	43 527	
Dont pépinière ateliers	33 500	111 500
Dont autres actions développement économique emploi et insertion	540	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Développement Economique, Emploi et Insertion (0.794 M€) comprennent les éléments suivants :

- 0.284 M€ pour les frais liés au fonctionnement de la Maison de l'Emploi : entretien, fluides, frais de nettoyage et de gardiennage,
- 0.220 M€ pour les subventions de fonctionnement accordées aux partenaires menant des actions relatives à l'insertion et à l'emploi,
- 0.212 M€ pour l'entretien, les fluides et la maintenance des locaux industriels, tertiaires et commerciaux propriétés de la Ville et loués à diverses entreprises,
- 0.044 M€ pour les actions d'insertion emploi développées par la ville,
- 0.034 M€ destinés aux frais de fonctionnement des ateliers situés à la pépinière d'entreprises de Montreynaud.

Les recettes de fonctionnement (0.533 M€) se composent des différents remboursements de charges et loyers pour la maison de l'emploi (0.421 M€) et pour la pépinière d'entreprises (0.112 M€).

Relations Internationales :

RELATIONS INTERNATIONALES OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	197 750	3 000
Dont relations internationales	105 850	
Dont subventions de fonctionnement	91 200	
Dont autres	700	3 000

Les dépenses de fonctionnement de la direction Relations Internationales s'élèvent à 0.198 M€. Elles se composent de :

- 0.106 M€ destinés aux activités internationales de la ville : projets de coopération qui impliquent l'accueil de délégations, de missions à l'étranger, réseau villes créatives Unesco ainsi que la relance du marché de prestations de conseil et d'accompagnement dans le cadre des coopérations,

- 0.091 M€ de subventions de fonctionnement accordées pour des projets spécifiques.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.003 M€ et correspondent au remboursement de frais de déplacement et de missions relevant de la compétence de Saint-Étienne Métropole.

Tourisme – Tourisme d’Affaires

TOURISME - TOURISME D'AFFAIRES OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	109 900	163 000
Dont Tourisme d'affaire	106 600	163 000
Dont office du tourisme	3 000	
Dont service commun	300	

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 0.110 M€ concernent notamment :

- La compensation financière versée au délégataire (0.107 M€) dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du Centre des congrès et du Parc des expositions,
- L'entretien des bâtiments (0.003 M€),

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 0.163 M€ et correspondent principalement à la redevance Tourisme d’Affaires versée par le délégataire (0.075 M€ pour le Centre des Congrès et 0.088 M€ pour le Parc des Expositions).

➤ Vivre dans une ville inclusive et durable

Accessibilité, Handicap, ville inclusive et lutte contre les discriminations :

ACCESSIBILITE ET HANDICAP OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	180 350	0
Dont subventions de fonctionnement	92 200	
Dont handicap	72 600	
Dont ville inclusive lutte contre les discriminations	12 800	
Dont autres	2 750	

Les dépenses de fonctionnement de la direction Accessibilité, Handicap, ville inclusive et lutte contre les discriminations s'élèvent à 0.180 M€ et sont consacrées :

- Aux subventions versées aux associations (0.092 M€) représentant les personnes en situation de handicap ou œuvrant en faveur de celles-ci ainsi que les subventions relatives au projet ville inclusive et aux luttes contre les discriminations,
- Aux actions menées sur la thématique du handicap (0.073 M€) dont :
 - L'organisation de la ville en partage (0.033 M€),

- L'interprétariat en langage des signes pour la traduction des discours lors de réunions de la commission communale pour l'accessibilité et de la ville en partage ainsi que lors des conseils municipaux y compris la captation vidéo (0.027 M€),
- La création, l'actualisation et l'impression de supports d'information au handicap, un rapport annuel sur l'accessibilité... (0.013 M€),
- A la mise en œuvre d'un plan d'actions qui vise à agir contre le harcèlement de rue, l'organisation de plénières, d'évènements ville autour de la lutte contre les discriminations (0.013 M€).

Transitions écologique et énergétique :

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	151 956	0
Dont subventions de fonctionnement	129 956	0
Dont autres	22 000	0

Les dépenses de fonctionnement de la direction Transition Ecologique et Energétique s'élèvent à 0.152 M€. Elles se composent de :

- Subventions aux associations pour 0.130 M€ œuvrant dans le cadre du développement durable telles que France Nature Environnement et La ligue de Protection des Oiseaux,
- 0.022 M€ dont 0.012 M€ dédiés aux remboursements à Saint Etienne Métropole des dépenses menées dans le cadre des actions communes de la Direction sur les deux collectivités.

➤ Agir pour la tranquillité de tous

Police et sécurité civile municipales :

POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	14 789 768	7 031 120
Dont contingent service incendie	12 889 218	
Dont stationnement de surface	760 000	6 383 000
Dont subventions de fonctionnement	258 450	
Dont fourrière automobile	178 000	30 000
Dont fourrières animale	112 500	35 000
Dont autres crédits	591 600	583 120

Les dépenses de fonctionnement de la direction Police et Sécurité Civile municipales s'élèvent à 14.790 M€. Pour l'essentiel, il s'agit de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 12.889 M€.

Les autres dépenses sont notamment constituées :

- Des crédits relatifs au stationnement de surface 0.760 M€ : abonnement pour la centralisation des horodateurs (0.280 M€), la prestation versée à l'ANTAI (Agence Nationale de Traitements Automatisée des Infractions) pour la gestion des Forfaits de Post Stationnement (0.124 M€), la maintenance des horodateurs et des bornes d'accès automobiles (0.075 M€),
- Des subventions de fonctionnement 0.258 M€ qui concernent principalement les aides versées aux associations dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) et du dispositif Villes, Vie, Vacances (V.V.V). Également la Ville octroie des financements dédiés à la place des animaux dans la ville et à la Société Protectrice des Animaux (SPA),
- Des frais relatifs à la fourrière automobile (0.178 M€) pour le remboursement au délégataire des frais d'enlèvement et de destruction de véhicule en cas de propriétaire non identifié,
- Des frais relatifs à la fourrière animale tels que les soins vétérinaires et les achats de nourriture (0.113 M€),
- Les autres dépenses (0.592 M€) sont dédiées principalement à l'instauration d'une brigade de police des transports composée de 8 agents et destinée à apporter une présence rassurante afin de dissuader d'éventuels comportements délictueux. Cette expérimentation menée sur un an représente un coût de 0.230 M€. En outre, l'achat des munitions et la location de la salle de tir ainsi que l'achat des vêtements de travail de l'ensemble des agents de la direction constituent l'essentiel des autres dépenses de la direction.

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 7.031 M€ concernent essentiellement :

- Des produits du stationnement de surface pour 6.383 M€ dont 3.935 M€ de recettes de stationnement horodateurs, 2.400 M€ pour l'encaissement du FPS majoré et minoré (recette brute) Une recette supplémentaire au titre du FPS (forfait post stationnement) est en effet prévue au BP 2026 eu égard aux nouvelles modalités de contrôle des infractions de stationnement.

La loi fait obligation à la ville de reverser à Saint-Étienne Métropole le produit net du FPS perçu (produit net = produit du FPS déduction faite des coûts de mise en œuvre). Ce reversement est neutralisé par une recette de même montant sur l'AC de la ville.

- Les produits de redevance de la fourrière automobile (0.030 M€),
- Les produits et subventions de la fourrière animale (0.035 M€),

Les autres recettes sont constituées des produits des redevances d'occupation du domaine public (0.572 M€) ainsi que des remboursements des frais IPM (Ivresses Publiques et manifestes) (0.011 M€).

➤ Les principales fonctions Ressources

Système d'information et du numérique :

SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE		BP 2026	
OPERATIONS (en €)		DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION		3 297 471	233 000
Dont dépenses portées par VSE		1 618 291	182 000
Dont refacturation SEM		1 531 800	
Dont dépenses de services communs		147 380	51 000

Le budget de la direction Systèmes d'information et du numérique prévoit **les dépenses de fonctionnement** (3.297 M€) en trois axes distincts. Les dépenses consacrées à la ville de Saint- Étienne (VSE) d'une part, celles identifiées pour le Service Commun (SC) d'autre part et enfin les dépenses de refacturation de Saint-Étienne Métropole à la ville de Saint-Étienne.

- Les dépenses portées par le budget de la Ville (1.618 M€) sont les suivantes :
 - 0.954 M€ pour la maintenance des logiciels, l'achat de matériel et l'installation, l'achat de consommables informatiques mais aussi pour des prestations et formations relatives aux logiciels métiers des directions,
 - 0.457 € pour les frais de téléphonie et de télécom dont la consommation de téléphonie fixe, mobile et d'accès internet,
 - 0.200 M€ pour les frais de maintenance et d'abonnements pour la vidéo protection,
 - 0.006 M€ pour la sécurité et la protection des données (audit de sécurité et certificats),
 - 0.001 M€ pour les dépenses courantes de la direction comme les frais de déplacement des agents.
- Les dépenses de refacturation de Saint-Étienne Métropole à la ville de Saint-Étienne s'élèvent à 1.532 M€ :
 - 1.465 M€ pour les autres dépenses de services communs telles que les abonnements de logiciels installés sur les postes de travail,
 - 0.067 M€ pour le Data Center.
- Les dépenses portées pour le compte du Service Commun (0.147 M€) concernent les maintenances des logiciels métiers mutualisés (gestion du patrimoine et parcours connectés), la maintenance de la téléphonie fixe TOIP, les prestations et les abonnements associés, ainsi que l'abonnement à la solution de sécurisation de la messagerie.

Les recettes s'élèvent à 0.233 M€ et sont composées de la manière suivante :

- Pour la ville de Saint-Étienne (VSE) : 0.182 M€ au titre de la redevance versée par le Conseil Départemental en contrepartie de la mise à disposition de son réseau de fibre optique,
- Concernant le Service Commun (SC), il s'agit uniquement des refacturations à Saint-Étienne Métropole 0.051 M€.

Achats et Logistique :

ACHATS ET LOGISTIQUES OPERATIONS (en €)	BP 2026	
	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DIRECTION	4 846 060	594 400
Dont gestion flotte mécanique	2 342 500	434 000
Dont service Achat	2 327 530	
Dont atelier reprographie	106 000	
Dont autres	70 030	160 400

Les dépenses de fonctionnement de la Direction Achats et Logistiques s'élèvent à 4.846 M€ et se décomposent ainsi :

- La gestion de la flotte mécanique 2.343 M€ qui comprend les frais de carburants (1.100 M€) qui se stabilise et des frais d'entretien des véhicules (1.154 M€),
- Le service achat 2.328 M€ comprend principalement, le gardiennage (0.885 M€), le nettoyage des locaux (0.620 M€), les produits d'entretien (0.320 M€), la télésurveillance (0.220 M€) ainsi que l'achat de papier et de fournitures de bureau (0.110 M€),
- L'atelier reprographie (0.106 M€) : achat de papiers (0.020 M€) et location des photocopieurs (0.086 M€). Ce poste prend en compte désormais les dépenses de reprographie de Saint-Etienne Métropole et qui seront refacturés,
- Les autres dépenses (0.070 M€) comprennent notamment : les moyens logistiques opérationnels 0.030 M€ et les dépenses de fonctionnement de la direction (0.024 M€)

Les recettes de fonctionnement de la Direction Achats et Logistique s'établissent à 0.594 M€ et se décomposent ainsi :

- Les recettes « Gestion flotte mécanique » (0.434 M€) qui correspondent majoritairement au remboursement par Saint-Étienne Métropole des dépenses d'entretien de leurs véhicules.
- Les recettes « autres » (0.160 M€) correspondent principalement à la refacturation des charges du service commun de la ville de Saint-Étienne à Saint-Étienne Métropole (coût des véhicules et de la reprographie).

3 La section d'investissement (mouvements réels)

La ville de Saint-Étienne affirme son choix de poursuivre ses investissements dans tous les domaines où elle exerce ses compétences : éducation, sports, affaires culturelles, cadre de vie etc.

Ainsi, les dépenses d'équipement inscrites au BP 2026 représentent un volume de 55 M€ identique au BP 2025 en dépit du contexte national et international et ce, grâce à une gestion qualitative de ses finances. A noter que ce niveau d'investissement permet de poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs années afin de répondre aux besoins du territoire.

A ce montant, il convient d'ajouter 25.004 M€ de remboursement en capital de la dette, 11.375 M€ d'opérations neutres au titre des emprunts revolving soit un total de 92 M€.

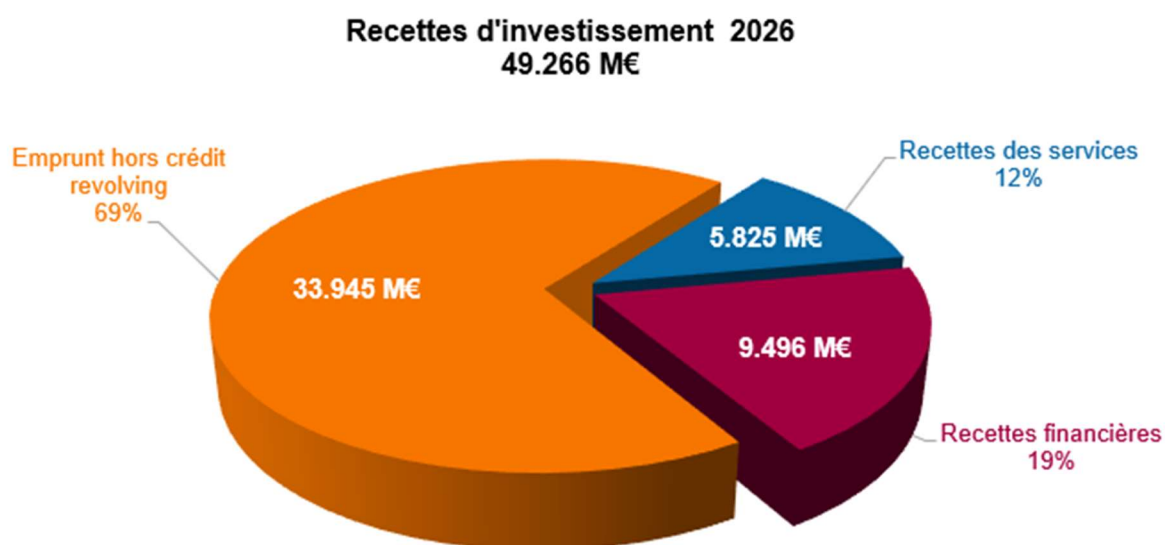
3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à :

- 49.266 M€ hors crédits revolving,
- 60.641 M€ avec crédits revolving.

Elles se répartissent de la façon suivante :

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2026
Recettes des services	5,825
Recettes financières	9,496
- Attribution de compensation (AC) d'investissement	1,900
- FCTVA	6,000
- remboursement dette en capital Saint-Etienne Métropole	1,596
Emprunt hors crédit revolving	33,945
TOTAL Recettes	49,266
Crédit revolving	11,375
TOTAL	60,641



Les recettes des directions sont détaillées au § 3.3. Elles représentent 12 % des recettes d'investissement hors crédits revolving.

Le poste recettes financières : le FCTVA est inscrit à hauteur de 6.000 M€ et le remboursement de dette en capital de Saint-Étienne Métropole s'élève à 1.596 M€. Le FCTVA est calculé sur les investissements de 2025 sans prise en compte de dépenses exceptionnelles. Il tient compte de la mise en place de la réforme du FCTVA automatisée qui a notamment pour impact un changement du périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

L'attribution de compensation en investissement (ACI) 1.900 M€ correspond principalement au reversement par Saint-Étienne Métropole, des amendes de police prévues à hauteur de 2.650 M€ au BP 2026. Depuis 2018, les infractions liées au non-paiement du stationnement relèvent du système du FPS (Forfait Post Stationnement). L'ACI est également minorée des ORI (Opérations de Restauration Immobilière) qui ont fait l'objet d'un financement complémentaire de 0.076 M€ validé par délibération du 25 11 2024 approuvant le rapport de la CLECT du 22 octobre 2024. En outre l'ACI est également minorée des dépenses afférentes à la défense contre l'incendie.

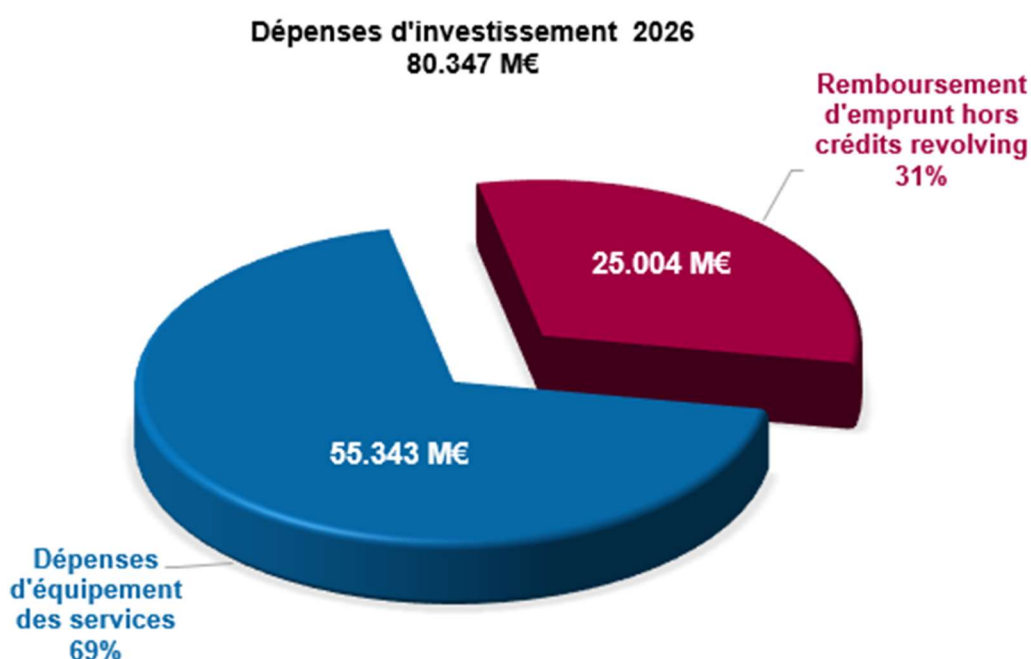
Le montant des emprunts pour financer les investissements en 2026 a été évalué à 34 M€, la dette est explicitée au § 3.4.

3.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à :

- 80.347 M€ hors crédits revolving,
- 91.722 M€ avec crédits revolving.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2026
Dépenses d'équipement des services	55,343
Remboursement d'emprunt hors crédits revolving	25,004
TOTAL DEPENSES hors crédits revolving	80,347
Crédit revolving	11,375
TOTAL	91,722



3.3 Les recettes et dépenses par directions et politiques publiques

Les recettes sont constituées par :

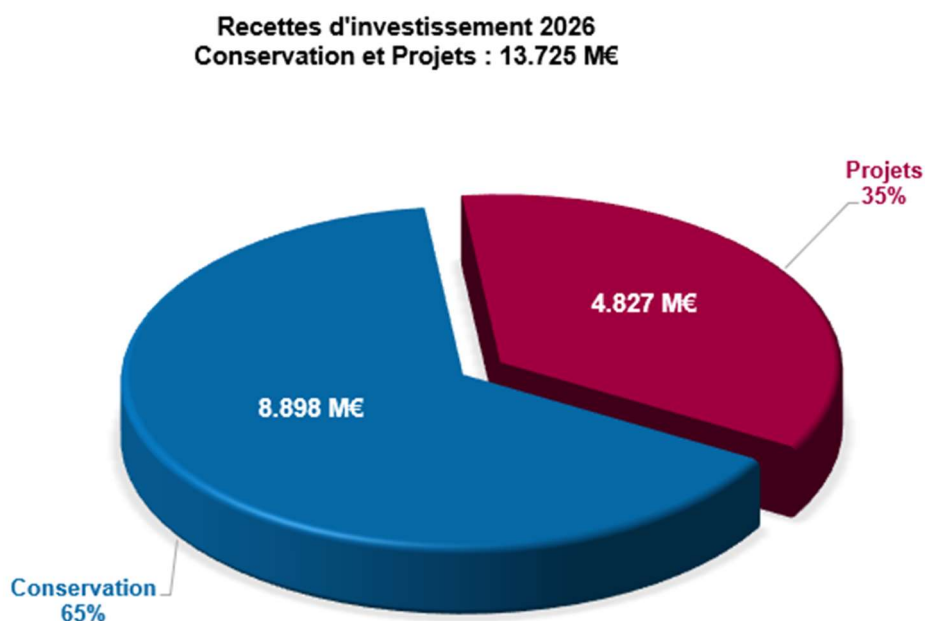
Les recettes des directions (hors FCTVA et AC d'investissement) sont de 5.825 M€ en 2026 représentant 12 % du total des recettes hors crédits revolving.

Les recettes d'investissement (y compris FCTVA et AC d'investissement) s'élèvent à 13.725 M€ et se répartissent entre les opérations de conservation pour 8.898 M€ et les projets pour 4.827 M€.

Parmi l'ensemble des projets, on trouve :

- 0.351 M€ pour les engagements contractuels (ANRU),
- 4.475 M€ pour les projets.

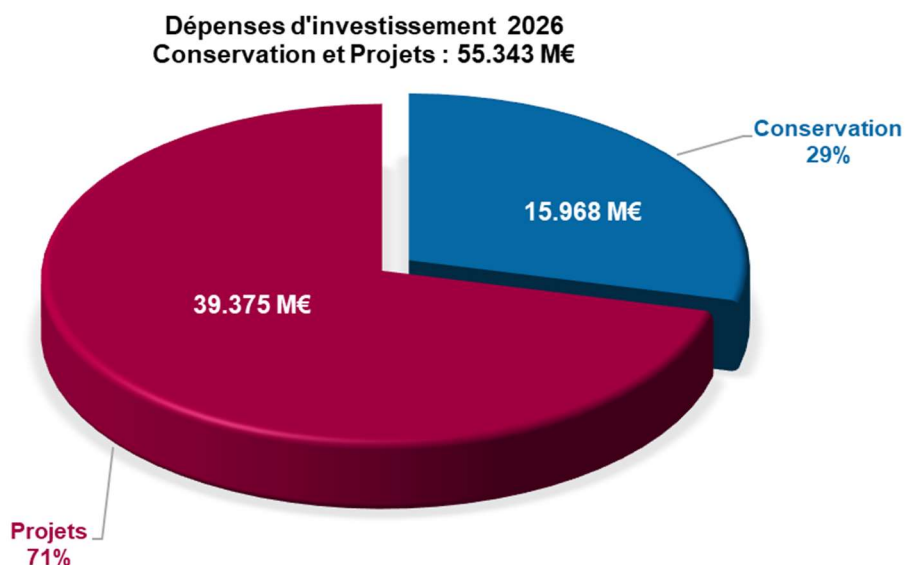
Ces recettes se composent pour l'essentiel des subventions des autres collectivités partenaires telles que l'Europe, l'État, la Région, le Département et Saint-Étienne Métropole, qui sont liées aux projets en investissement.



Les dépenses sont constituées par :

Les dépenses réelles d'équipement des directions au BP 2026 représentent 55.343 M€ (hors dépenses financières).

Ces dépenses se répartissent entre les opérations de conservation pour 15.968 M€ et les projets pour 39.375 M€ parmi lesquels un montant de 2.650 M€ pour les engagements contractuels avec l'ANRU.



Le tableau ci-dessous récapitule les inscriptions en dépenses et recettes d'investissement par politique publique et par Direction.

EN EUROS		BP 2026	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
ACCESSIBILITE HANDICAP VILLE INCLUSIVE	1000		
ACHATS ET LOGISTIQUE	1066 750		200 000
AFFAIRES CULTURELLES	4 159 305		373 000
AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE	48 500		
ASSEMBLEE	3 450		
CABINET DUMAIRE ET DES ELUS	5 000		
CADRE DE VIE	4 678 000		
COHESION SOCIALE	4 992 440		163 205
COHESION TERRITORIALE			750 000
COMMERCE ET ARTISANAT	154 000		
COMMUNICATION ET MARKETING TERRITORIAL	10 000		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION	355 000		
EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE	10 613 000		367 823
EVENEMENTIEL	42 000		
FINANCES RESSOURCES ET PROGRAMMATION	7 201		7 900 000
GESTION DES BATIMENTS	9 085 500		285 000
HABITAT ET COHESION SOCIALE	100 000		100 000
IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER	5 898 000		2 780 000
POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES	1270 500		12 000
PROJETS URBAINS	6 654 977		431400
RELATION CITOYENNE	522 000		40 524
RESSOURCES HUMAINES	127 200		20 000
SANTE PUBLIQUE	20 000		4 000
SENIORS SOLIDARITE	421105		122 000
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	3 507 200		175 928
SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE	1387 680		
TOURISME TOURISME D AFFAIRES	145 000		
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	67 900		
TOTAL REEL INVESTISSEMENT	55 342 708		13 724 880
EMPRUNTS ET CAUTIONS	25 004 000		33 945 000
REMBOURSEMENT DETTE PAR SEM			1596 000
TOTAL (HORS CREDIT REVOLVING)	80 346 708		49 265 880
CREDIT REVOLVING	11375 000		11375 000
TOTAL REEL INVESTISSEMENT	91 721 708		60 640 880

Les dépenses d'investissement se déclinent ainsi :

➤ **Saint-Étienne à tous les âges et la santé :**

Seniors, Solidarité :

SENIORS SOLIDARITE		BP 2026	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
INFRASTRUCTURE RPA	289 600		
TOTAL PROJET	289 600	0	
MATERIELS ET TRAVAUX LOCAUX 3EME AGE ET RPA	128 845	122 000	
EQUIPEMENTS SOLIDARITE SENIORS	2 660	0	
TOTAL CONSERVATION	131 505	122 000	
TOTAL DIRECTION	421 105	122 000	

Le budget de la direction, seniors solidarité est inscrit pour un montant de 0.421 M€ en dépenses et 0.122 M€ en recette.

Il évolue pour permettre la mise aux normes des installations de courant faible (téléphonie, interphone) pour les sept structures municipales (0.290 M€).

Concernant la conservation, le budget est maintenu à 0.132 M€ en dépenses, pour l'achat de matériels et de travaux dans les résidences, et 0.122 M€ en recettes, correspondant au remboursement des travaux effectués sur les RPA par le budget annexe du CCAS.

Santé Publique

SANTE PUBLIQUE		BP 2026	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
MATERIEL SANTE PUBLIQUE	20 000	4 000	
TOTAL CONSERVATION	20 000	4 000	
TOTAL DIRECTION	20 000	4 000	

La direction Santé Publique présente un budget d'investissement de 0.020 M€ en dépenses et de 0.004 M€ en recettes.

Les dépenses concernent principalement des dépenses de matériels et d'équipements spécifiques du service communal d'hygiène et de santé (0.020 M€).

Une recette de 0.004 M€ concerne le remboursement de travaux effectués d'office dans le domaine de la santé.

Petite Enfance, Education, Jeunesse :

EPEJ EDUCATION JEUNESSE		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
EXTENSION ECOLE JACQUARD	3 350 000	
EXTENSION ECOLE PAULE ET JOSEPH THIOLLIER	1 600 000	
REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE VIVARAIZE	1 561 000	
REHABILITATION EXTESION ECOLE DE LA VEUE	250 000	
REHABILITATION ECOLE CENTRE DEUX	100 000	
NOUVELLE ECOLE DU SOLEIL	25 000	
EXTENSION ECOLE DE LA MONTAT	20 000	
COUR GS CHAVANELLE	10 000	
TOTAL PROJET	6 916 000	0
TRAVAUX DE BATIMENTS DIVERS	2 600 000	186 724
EQUIPEMENTS ECOLES	510 000	
TRAVAUX BATIMENTS DES CRECHES	322 000	181 099
JEUX DE COURS	150 000	
MATERIELS - MOBILIER DES CANTINES	70 000	
EQUIPEMENTS CRECHES	45 000	
TOTAL CONSERVATION	3 697 000	367 823
TOTAL DIRECTION	10 613 000	367 823

Le budget de la direction Petite Enfance, Éducation, Jeunesse est inscrit pour un montant de 10.613 M€ en dépenses et de 0.368 M€ en recettes au budget 2026.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 3.697 M€ et celles en projet à 6.916 M€.

Les opérations de conservation concernent :

- Les travaux de bâtiments dans les écoles pour un montant de 2.600 M€ dont les mises aux normes d'accessibilité, d'incendie, le désamiantage, les travaux thermiques, les travaux extérieurs dans les cours et les façades, les travaux d'étanchéité et de menuiserie dans les écoles,
- Le renouvellement du mobilier des écoles d'un montant de 0.510 M€ et du matériel électroménager des classes et des cantines pour un montant de 0.070 M€,
- Les travaux de bâtiments dans les crèches s'élèvent à 0.322 M€ et le renouvellement des équipements des crèches d'un montant de 0.045 M€,
- Les travaux spécifiques d'un montant de 0.150 M€ tels que l'installation de jeux de cours et la création de jardins pédagogiques.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- L'extension de l'école Jacquard pour un montant de 3.350 M€ en 2026, dont 0.050 M€ pour les frais d'études et 3.300 M€ pour les travaux. En 2026, les travaux de construction de l'extension pour augmenter la capacité d'accueil des élèves et son aménagement intérieur se poursuivront,

- L'extension école Paule et Joseph Thiollier pour un montant de 1.600 M€ en 2026 dont 0.100 M€ en frais d'études concernant la mission de l'opération du maître d'œuvre en phase d'exécution des travaux et 1.500 M€ pour la poursuite des travaux,
- La réhabilitation de l'école élémentaire Vivaraize pour un montant de 1.561 M€ en 2026 dont 0.015 M€ pour les frais d'études et 1.546 M€ en travaux afin de poursuivre la réhabilitation thermique des bâtiments existants et les travaux d'extension,
- La réhabilitation de l'école de la Veue d'un montant de 0.250 M€ en 2026 dont 0.200 M€ en frais d'études (conception/maîtrise d'œuvre) et 0.050 M€ en travaux,
- La réhabilitation de l'école Centre Deux d'un montant de 0.100 M€ en 2026 pour les frais d'études (conception/maîtrise d'œuvre),
- L'extension de l'école du Soleil d'un montant de 0.025 M€ en 2026, les crédits sont destinés aux frais d'études de programmation pour ce projet sur le Quartier du Soleil,
- L'extension de l'école de la Montat d'un montant de 0.020 M€ en 2026 pour les frais d'études et de programmation dont les objectifs sont la mise en accessibilité de l'ensemble des locaux et la construction de nouveaux locaux,
- Les travaux de la cour du Groupe scolaire Chavanelle d'un montant de 0.010 M€ en 2026, dont 0.002 M€ de frais d'études et 0.008 M€ de travaux. L'année 2026 marque la fin de l'opération pour laquelle des travaux ont été effectués en 2024 et en 2025 (rénovation de la partie cour située au-dessus du parking, réfection des revêtements de surface des cours et aménagement des cours).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0.368 M€ et concernent :

- 0.187 M€ au titre de la DSIL concernant la mise aux normes, transformation et rénovation de locaux scolaires,
- 0.181 M€ au titre d'un fonds de modernisation (CAF) pour les mises aux normes bâtimementaires des crèches.

Relation Citoyenne :

RELATION CITOYENNE		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
DEPLOYER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS CINERAIRES	30 000	
TOTAL PROJET	30 000	0
CIMETIERES	475 000	40 524
MAIRIES DE PROXIMITE	15 000	
ELECTIONS	2 000	
TOTAL CONSERVATION	492 000	40 524
TOTAL DIRECTION	522 000	40 524

Le budget de la direction Relation Citoyenne est inscrit pour un montant de 0.522 M€ en dépenses et 0.041 M€ en recettes d'investissement.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 0.492 M€ et celles en projet à 0.030 M€.

Les opérations de Conservation concernent pour l'essentiel :

- Des travaux d'entretien 0.475 M€ des 9 cimetières de la ville (murs, réaménagements des ilots, des allées et gros matériels ainsi que l'externalisation d'une partie des reprises administratives),
- Des travaux au sein des mairies de proximité et des salles des fêtes (0.015 M€),
- Des installations de buses pour les panneaux électoraux (0.002M€).

Le principal projet concerne la poursuite du déploiement de nouveaux équipements cinéraires (0.030 M€).

En recettes, 0.041 M€ concerne l'aide du Fond Verts dans le cadre du projet de renaturation du cimetière de Terrenoire (désimperméabilisation, végétalisation et gestion des eaux pluviales).

➤ Enrichir votre quotidien :

Affaires Culturelles :

AFFAIRES CULTURELLES	BP 2026	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
RESTAURATION DU SITE COURIOT	1 910 000	300 000
RENOVATION MUSEE ART ET INDUSTRIE	375 000	
PALAIS DES SPECTACLES	325 000	
OUTILS NUMERIQUES DES MUSEES	105 000	
LA COMEDIE	30 000	
TOTAL PROJET	2 745 000	300 000
MAINTENANCE DES BATIMENTS CULTURELS	620 000	
EQUIPEMENTS AFFAIRES CULTURELLES	488 000	10 000
CONSERVATION OEUVRES ET OBJETS D'ART	130 000	63 000
DSP LE FIL	128 305	
ACQUISITION DE MATERIEL MUSICAL	48 000	
TOTAL CONSERVATION	1 414 305	73 000
TOTAL DIRECTION	4 159 305	373 000

La direction des Affaires culturelles présente un budget de 4.159 M€ en dépenses et 0.373 M€ en recettes.

Ce budget en dépenses se décompose en 1.414 M€ pour la conservation et 2.745 M€ en projets.

Les principales dépenses en conservation sont :

- La maintenance des bâtiments culturels : 0.620 M€, pour assurer essentiellement des travaux de mise en conformité sur les équipements culturels et les bâtiments abritant des associations culturelles,
- L'acquisition de mobiliers et de matériels divers : 0.488 M€ dont 0.163 M€ pour le matériel son et lumière de la Comète, 0.162 M€ pour l'acquisition de matériel muséographique des musées, 0.067 M€ pour le matériel scénique à l'Opéra afin de compléter les équipements son et lumière des salles, 0.061 M€ pour du mobilier et des agencements spécifiques dans

les médiathèques, 0.021 M€ pour le matériel d'enseignement musical du Conservatoire Massenet, 0.011 M€ pour le matériel audiovisuel de la cinémathèque, 0.005 M€ pour le matériel du Planétarium,

- L'acquisition d'œuvres et d'objets d'art : 0.130 M€, dont 0.069 M€ pour des acquisitions au Pôle muséal, 0.027 M€ pour poursuivre la numérisation des fonds des archives municipales, et 0.020 M€ pour finaliser l'installation d'une signalétique patrimoniale et paysagère par ville d'Art et d'Histoire,
- L'acquisition de matériels de musique : 0.048 M€, ce budget tient compte de la remise à niveau progressive des parcs instrumentaux du Conservatoire pour 0.045 M€ et de l'Opéra pour 0.003 M€.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La restauration du site Couriot d'un montant de 1.910 M€, les crédits sont destinés aux travaux de réhabilitation du site,
- Les travaux au Musée d'Art et d'Industrie pour 0.375 M€ avec des dépenses relatives à la réfection du système de sécurité incendie,
- Les travaux de confortement au palais des spectacles pour un montant de 0.325 M€,
- Les outils numériques des musées pour 0.105 M€ : dans le cadre du rapprochement des musées d'Art et d'Industrie et de la Mine et de la validation du Projet Scientifique Commun (PSC), des travaux sont à prévoir. Cette phase du projet fera donc appel à des prestations de scénographie et de restauration d'œuvres.

Les recettes d'investissement inscrites pour 0.373 M€ sont attendus notamment de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la DRAC (ministère de la Culture) pour l'acquisition et la restauration d'œuvres et d'objets d'art (0.063 M€) ainsi que de l'État et du Conseil Départemental pour la restauration du site Couriot (0.300 M€).

Sports et Vie Associative :

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
CREATION SYNTHETIQUES	1 300 000	
REHABILITATION DES BATIMENTS DU GOLF	180 000	
REHABILITATION RAYMOND SOMMET	68 000	
PISCINE GROUCHY	50 000	
PLAN MAISON DES ASSOC ET DE LA CITOYENNETE	16 000	
REPRISE STRUCTURELLE PISCINE COTONNE		30 231
TOTAL PROJET	1 614 000	30 231
STADES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	927 000	
GYMNASES	500 000	
PISCINES	200 200	
VIE ASSOCIATIVE	113 600	
PATINOIRE	32 400	
GARDIENNAGE ET MANIFESTATIONS SPORTS	32 000	
GOLF DSP TRAVAUX	25 000	
EQUIPEMENTS DSLVS	25 000	
QUARTIER SAINT VICTOR	18 000	
SPORT DE PROXIMITE	15 000	
TENNIS DSP	5 000	
TERRAINS SYNTHETIQUES		145 697
TOTAL CONSERVATION	1 893 200	145 697
TOTAL DIRECTION	3 507 200	175 928

Le budget de la Direction Sports et Vie Associative est inscrit pour un montant de 3.507 M€ en dépenses et 0.176 M€ en recettes d'investissement au budget 2026.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 1.893 M€ et celles en projet à 1.614 M€.

Les principales dépenses en conservation (1.893 M€) sont :

- L'entretien des stades et autres équipements sportifs et de loisirs (hors-gymnases) (0.927 M€) dont les terrains de boules et les bâtiments afférents. Plus particulièrement en 2026 est prévu la réfection de l'éclairage de la Piste Henri Lux, la reprise de la piste cycliste Claudius Pitiot à Méons, la création de locaux associatifs au stade Léon Nautin, l'achat de matériels horticoles et de matériels roulants, l'acquisition de matériels sportifs et spécifiques (filets, cages de foot.). Enfin des crédits d'étude sont prévus pour le renouvellement de synthétiques ainsi qu'une étude liée au parc sportif du Puit de la Loire,
- L'entretien des gymnases (0.500 M€) concerne les études et travaux sur ces bâtiments. Notamment le remplacement de la toiture du gymnase des champs, la remise en état des vestiaires du gymnase G. Philippe, le remplacement des sols sportifs au gymnase du puits de la Loire et l'acquisition de matériels sportifs dans les gymnases en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs et de leur état de vétusté,
- L'entretien des piscines (0.200 M€) concerne la réalisation d'études et de travaux sur les bâtiments et les installations techniques. A ce titre en 2026, plusieurs travaux sont prévus tels que le remplacement des caméras de surveillance de la piscine Y Nayme ainsi que le

relamping du site en LED, des travaux à Raymond Sommet et l'acquisition de matériels en vue notamment de l'organisation des championnats de France de Natation,

- Les investissements liés à la vie associative (0.114 M€) : avec notamment les travaux prévus à la Maison des associations de Malraux et les travaux de remplacement de l'éclairage de la salle Sacco à la Bourse du travail.

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- La création d'un nouveau terrain synthétique au stade Janon (1.300 M€)
- La réhabilitation des bâtiments du Golf suite au dernier diagnostic qui indique des désordres structurels importants préconisant une rénovation complète du bâtiment d'accueil et des bâtiments annexes : 0.180 M€,
- La poursuite des études de programmation sur le projet de réhabilitation de la Piscine Raymond Sommet (0.068 M€)
- La fin des travaux sur la piscine Grouchy (0.050 M€).

Les principales recettes sont inscrites pour les opérations suivantes :

- La reprise structurelle de la piscine Cotonne avec une dotation nationale de soutien à l'investissement local à hauteur de 0.030 M€,
- Les travaux de rénovation du stade Peyrard avec une dotation attendue de 0.146 M€ dans le cadre du contrat négocié entre Saint-Étienne Métropole et le Conseil Départemental de la Loire.

Événementiel :

EVENEMENTIEL		BP 2026	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
EQUIPEMENTS EVENEMENTIEL	42 000	0	
TOTAL CONSERVATION	42 000	0	
TOTAL DIRECTION	42 000	0	

La direction de l'Événementiel présente un budget de 0.042 M€ en dépenses, uniquement en conservation. Il n'y a pas de recettes pour cette direction

Les dépenses concernent uniquement le renouvellement de matériels divers : chaises, petits mobiliers, barrières Vauban et matériels son et lumière.

➤ **Embellir la ville :**

Cadre de vie :

CADRE DE VIE		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
MODERNISATION ET ECONOMIE D'ENERGIE	1 000 000	
CREATION DE JEUX D'ENFANTS	150 000	
INSTALLATION ET MODIFICATIONS TOILETTES PUBLIQUES	150 000	
PROJET DEPOTS CADRE DE VIE	100 000	
CAMPAGNE CORBEILLES ET DEPOTS SAUVAGES	60 000	
ARBRES	50 000	
PLAN FONTAINE	30 000	
TOTAL PROJET	1 540 000	
TRAVAUX DE PROXIMITE QUARTIER	800 000	
MATERIELS CADRE DE VIE	710 000	
ECLAIRAGE PUBLIC	500 000	
RENOVATION PARCS ET JARDINS	455 000	
JARDINS FAMILIAUX	300 000	
FORET COMMUNALE (ACHAT ET TRAVAUX)	165 000	
EQUIPEMENTS CADRE DE VIE	100 000	
DEPOTS CADRE DE VIE	63 000	
PORT AMENAGEMENT SPORT EQUIP	45 000	
TOTAL CONSERVATION	3 138 000	
TOTAL DIRECTION	4 678 000	

La Direction Cadre de Vie présente un budget de 4.678 M€ en dépenses.

Le budget se décompose en dépenses en 3.138 M€ en conservation et 1.540 M€ en projets.

Les dépenses de conservation concernent essentiellement :

- Les travaux d'aménagement (0.800 M€) dans les différents quartiers de la ville : espaces verts, cheminements piétons, aires de jeux. Il est notamment prévu pour 2026 la réhabilitation du terrain sportif sous l'école de Saint-Victor, la réfection du square Léon Lamaiziere,
- L'acquisition des matériels roulants et non roulants (0.710 M€) tels que les véhicules de transports des équipes, les balayeuses et les aspiratrices, les matériels de déneigement etc... dont le renouvellement doit se poursuivre sur 2026,
- Les travaux d'éclairage public (0.500 M€) avec la fourniture de matériels pour les travaux neufs (candélabre, lanternes, armoires électriques) ainsi que la rénovation du parc d'éclairage. Ces travaux permettent d'améliorer l'éclairage tout en réduisant la consommation d'énergie,
- La rénovation des parcs et jardins (0.455 M€) avec notamment la poursuite de la réfection de la place Jean Pigier, la reprise du massif de l'escalier du Crêt de Roc,

- La poursuite des travaux dans les jardins familiaux de Bel Air et les petites réfections d'allées et d'abris dans différentes associations (0.300 M€),
- Les acquisitions de parcelles forestières et les travaux afférents (0.165 M€),
- Les acquisitions de petits matériels tels que des souffleurs, débroussailleuses électriques ou thermiques (0.100 M€).

Concernant les projets, les dépenses concernent principalement :

- La modernisation et les économies d'énergie (1.000 M€).
Cette opération permet la poursuite du remplacement des ampoules existantes par des nouvelles qui consomment 30 à 40 % d'énergie en moins, afin de continuer à limiter l'impact financier lié aux hausses de tarifs de l'énergie,
- La création de jeux d'enfants (0.150 M€) regroupant l'ensemble des travaux effectués sur les aires de jeux de la ville,
- L'installation de nouveaux sanitaires en fonction des aménagements d'espace public (0.150 M€),
- Les travaux dans les dépôts Cadre de vie (0.100 M€) avec la poursuite de la réfection des locaux sociaux sur les dépôts du Brulé et Coppel.
- La fourniture et la pose de corbeilles propreté et caches conteneurs, ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages (0.060 M€).

Gestion des bâtiments :

GESTION DES BATIMENTS		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
EUGENE BEAUNE (BUREAUX ET ATELIERS)	3 800 000	
DECRET TERTIAIRE BATIMENTS MUNICIPAUX	1 000 000	240 000
MAITRISE DE L'ENERGIE	906 500	
REMPLACEMENT ECLAIRAGE DANS BATIMENTS MUNICIPAUX	610 000	
DIVERS PROJETS – RELOCALISATION SERVICES CTM COUBERTIN	500 000	
ACCES DES BATIMENTS A TOUS : HANDICAPES	352 000	
DOMOTIQUE CONTROLE D'ACCES	350 000	
INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	340 000	
TOTAL PROJET	7 858 500	240 000
ENTRETIEN TRAVAUX BATIMENTS ADMINISTRATIFS	460 000	
ENTRETIEN EDIFICES CULTUELS	240 000	
TRAVAUX CTM	200 000	
TRAVAUX ROCHETAILLÉE	95 000	
EQUIPEMENTS BATIMENTS	77 000	
RELOCALISATION DES SERVICES	70 000	
TRAVAUX COMPTES DE TIERS	45 000	45 000
FRAIS ETUDES ET RECHERCHES	40 000	
TOTAL CONSERVATION	1 227 000	45 000
TOTAL DIRECTION	9 085 500	285 000

La direction dispose d'un montant de 9.085 M€ en dépenses et de 0.285 M€ en recettes.
Les dépenses se répartissent en conservation pour 1.227 M€ et 7.859 M€ en projets.

Les opérations de conservation sont :

- Les travaux de maintenance des bâtiments (0.460 M€) accueillant les agents municipaux afin d'améliorer les conditions de travail, de garantir la sécurité des occupants et d'optimiser les performances énergétiques,
- L'entretien des édifices cultuels (0.240 M€) pour la réalisation de travaux d'urgence de sécurité et de travaux d'entretien courant,
- Les travaux au Centre Technique Municipal Coubertin afin de poursuivre le suivi et les travaux de confortement de la structure (0.200 M€),
- Les travaux à Rochetaillée alloués à l'entretien des bâtiments communaux (0.095 M€),
- L'achat d'équipements (extincteurs, machines-outils, installations de GTC (gestion technique centralisée) pour les bâtiments. (0.077 M€),
- La réalisation de petites relocalisations de services (0.070 M€).

Les opérations en projets sont :

- La poursuite des travaux au nouveau Centre Technique Municipal à Eugène Beaune (3.8 M€) : pour la réalisation d'études et des travaux sur le bâtiment accueillant les ateliers

de la direction Gestion des Bâtiments mais aussi du territoire Furan et l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking afin de répondre à la réglementation (loi APER¹),

- La poursuite des audits énergétiques initiés en 2024 et 2025 pour répondre à l'objectif fixé dans le décret tertiaire de -40% de consommation énergétique d'ici 2030 et la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) (1 M€),
- La maîtrise de l'énergie (0.907 M€) : ces crédits permettront de financer les interventions destinées à améliorer la performance énergétique des bâtiments (isolation, réfection de chaufferies, actions destinées à privilégier les énergies renouvelables pour l'eau chaude sanitaire, la mise en place de chaufferie bois...),
- La réduction de la consommation électrique liée à l'éclairage (0.610 M€) dans les bâtiments avec la mise en place d'éclairage LED et la pose de capteurs de présence dans les espaces communs,
- Les travaux de relocalisation des services présents actuellement au CTM Coubertin (0.500 M€),
- Les travaux d'accès des bâtiments à tous les publics (0.352 M€) : ces crédits permettent de réaliser les travaux de mises aux normes d'accessibilité des équipements recevant du public (rampes, sanitaires adaptés, visiophones, signalétiques...),
- La domotique contrôle d'accès (0.350 M€) : cette prévision permettra le remplacement des automates en RTC (Réseau Téléphonique Commuté) dont la fin des lignes est annoncée par l'opérateur Orange,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de plus de 1000m² pour répondre aux obligations fixées dans la loi APER, promulguée le 10 mars 2023, (0.340 M€).

Les principales recettes inscrites concernent :

- Le fonds « chêne » dans le cadre des projets de rénovation énergétique dans les bâtiments publics, une subvention est attendue pour 0.240 M€ au titre du programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE),
- Les remboursements par les propriétaires de travaux réalisés d'office (0.045 M€).

¹ Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

➤ **Aérer la ville :**

Projets Urbains

PROJETS URBAINS		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
PARTICIPATION EPASE	3 000 000	
PARTICIPATIONS RAVALEMENT FACADE	500 000	
URSULES JARDINS BEAUX ARTS ILOT GRENETTE	306 000	
AMENAGEMENT TERRENOIRE	290 000	92 000
ILOT BEAUNIER - CONCESSION D'AMENAGEMENT	186 477	
DEMOLITIONS	130 000	
AMENAGEMENT SOLEIL	80 000	
ACCOMPAGNEMENT MUTATION LOCAUX VACANTS	40 000	
ETUDES PARE MAZARYK SOLAURE	15 000	
AMENAGEMENT WALDECK ROUSSEAU	5 000	
TOTAL PROJET HORS ANRU	4 552 477	92 000
REQUALIFICATION SECTEUR MOLINA - ESPACES PUBLICS	170 000	48 000
SECTEUR SAINT-SAENS - ESPACES PUBLICS	45 000	25 000
DEUXIEME PHASE PARC DE MONTREYNAUD		24 800
TOTAL PROJET ANRU MONTREYNAUD	215 000	97 800
AGRICULTURE URBAINE	230 000	150 000
TOTAL PROJET ANRU COTONNE	230 000	150 000
RELOCALISATION DES ASSOCIATIONS DE TARENTAIZE	683 000	36 600
ESPACES PUBLICS TARENTAIZE - HORS CONCESSIONS	390 000	25 000
OTHA BEAUBRUN DIFFUS - PARTICIPATION CONCES. AMENAG.	250 000	
ESPACES PUBLICS QUARTIERS ANCIENS PHASE 2 (VILLE-LOUBET)	70 000	30 000
TBC ECONOMIE ET COMMERCE	60 000	
TBC ESPACES PUBLICS QUARTIER ANCIEN BOIVIN / ST JUST	60 000	
SECTEUR APPRENTISSAGE	50 000	
ECURIES COURIOT	42 000	
TOTAL PROJET TARENTAIZE BEAUBRUN COURIOT	1 605 000	91 600
TOTAL PROJET	6 602 477	431 400
ETUDES QUARTIERS	30 000	
DIVERS AMENAGEMENT MONTREYNAUD	20 000	
EQUIPEMENTS DRUCS	2 500	
TOTAL CONSERVATION	52 500	0
TOTAL DIRECTION	6 654 977	431 400

Le budget de la direction Projets Urbains est inscrit pour un montant de 6.655 M€ en dépenses et de 0.431 M€ en recettes.

Les dépenses en projet hors ANRU (4.552 M€) concernent pour l'essentiel :

- La participation annuelle à l'Épase (3 M€),

- Les participations aux ravalements de façade pour les propriétaires privés (0.500 M€),
- La poursuite des études concernant le devenir du site des Ursules, de l'ancienne école et jardin des Beaux-Arts et de l'îlot Grenette (0.306 M€),
- Les études et interventions sur le quartier de Terrenoire (0.290 M€),
- La participation à Cap Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement de l'îlot Beaunier (0.186 M€),
- Les démolitions (0.130 M€) pour diverses mises en sécurité de bâtiments avant destruction.

Les autres projets de la direction Projets Urbains regroupent les programmes ANRU (2.050 M€).

- Programme ANRU Montreynaud : 0.215 M€ en dépenses et 0.098 M€ en recettes
Il s'agit :
 - Sur le secteur Molina, le projet prévoit de retraiter l'entrée de quartier, le boulevard Vivaldi et le terrain de l'ancien clos Fougéols en site paysager d'entrée de Parc (0.170 M€ en dépenses et 0.048 M€ en recettes),
 - Sur le secteur Saint Saëns, il s'agit de la poursuite les études de secteur et des travaux pour l'aménagement des espaces verts du Boulevard Vivaldi partie haute (0.045 M€ en dépenses et 0.025 M€ en recettes).
- Programme ANRU Cotonne : 0.230 M€ en dépenses et 0.150 M€ en recettes
Il s'agit des études et des travaux d'aménagement dans le cadre du projet Agriculture Urbaine. A la Cotonne, l'objectif est la poursuite de l'aménagement de 3 sites pour permettre l'installation de projets d'agriculture urbaine professionnels à vocation alimentaire, à l'instar du jardin pédagogique réalisé à Montreynaud,
- Programme ANRU Tarentaize Beaubrun Couriot : 1.605 M€ en dépenses et 0.092 M€ recettes
Les crédits concernent pour l'essentiel les opérations suivantes :
 - Les travaux de relocalisation de certaines associations occupant des rez-de-chaussée à Tarentaize (0.683 M€ en dépenses et 0.037 M€ en recettes),
 - La poursuite du réaménagement des espaces publics du secteur de Tarentaize (0.390 M€ en dépenses et 0.025 M€ en recettes),
 - La participation à la concession d'aménagement avec Cap Métropole (0.250 M€),
 - Les études pour les espaces publics avenue Loubet et rue de la ville (0.070 M€ en dépenses et 0.030 M€ en recettes).

Habitat et Cohésion Sociale :

HABITAT ET COHESION SOCIALE		BP 2026	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
TRAVAUX D'OFFICE	100 000	100 000	
TOTAL PROJET	100 000	100 000	
TOTAL DIRECTION	100 000	100 000	

Le budget de la direction Habitat et Cohésion Sociale est inscrit pour un montant de 0.100 M€ en dépenses et en recettes.

Il s'agit uniquement des travaux d'office pour le compte de tiers dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. La ville se substitue aux propriétaires défaillants pour effectuer les travaux urgents et leur demande ensuite le remboursement.

Cohésion Sociale :

COHESION SOCIALE		BP	2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
NOUVEL EQUIPEMENT SUD-EST	3 900 000	151 205	
EQUIPEMENT ENFANCE JEUNESSE SAINT SAENS	400 000		
CENTRE SOCIAL LE BABET	200 000	12 000	
RELOCALISATION DEFINITIVE AL TERRASSE	20 000		
EXTENSION ET RESTRUCTURATION CS SOLAURE	12 000		
TOTAL PROJET	4 532 000	163 205	
EDUCATION POP, MEDIATION NUM ET POLITIQUE DE LA VILLE	460 440		
TOTAL CONSERVATION	460 440	0	
TOTAL DIRECTION	4 992 440	163 205	

Le budget de la Direction Cohésion Sociale est inscrit pour un montant de 4.992 M€ en dépenses et 0.163 M€ en recettes d'investissement.

Les dépenses de conservation s'élèvent à 0.460 M€ et celles en projet à 4.532 M€.

Les principales dépenses en conservation concernent :

- Les travaux d'entretien et les études dans les bâtiments associatifs (0.440 M€), les subventions d'équipement à destination des Établissements Publics Numérique (0.010 M€) et l'achat de matériels numériques à destination des EPN/associations (0.010 M€),

Les principaux projets ci-après peuvent être cités :

- Le nouvel équipement Sud-Est avec la poursuite des travaux en 2026 (3.9 M€),
- La poursuite de l'opération de création du nouvel équipement enfance / petite enfance / jeunesse Saint-Saëns. (0.400 M€),
- La poursuite des études pour la restructuration du centre social Le Babet (0.200 M€).

Les principales recettes sont inscrites pour des opérations portées en projets :

- Le Nouvel équipement Sud-Est avec la participation de la DRAC (0.151 M€),
- Le centre social Le Babet avec la participation de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (0.012 M€).

Immobilier, Construction, Aménagement et Foncier :

IMMOBILIER CONSTRUCTION AMENAGEMENT ET FONCIER		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
REHABILITATION DE L'IMMEUBLE EMILE LOUBET (IGH)	5 027 000	530 000
JARDIN DES PLANTES ECONOR	350 000	
REHABILITATION RUE DE BARRE	140 000	
ACQUISITIONS / CESSIONS	80 000	2 250 000
CHARITE	51 000	
TOTAL PROJET	5 648 000	2 780 000
STRATEGIE IMMOBILIERE	250 000	0
TOTAL CONSERVATION	250 000	0
TOTAL DIRECTION	5 898 000	2 780 000

Le budget de la direction Construction, Aménagement et Foncier est inscrit pour un montant de 5.898 M€ en dépenses et 2.780 M€ en recettes.

En dépenses, les crédits se décomposent en 0.250 M€ pour la conservation et 5.648 M€ pour les projets.

Les dépenses de conservation sont destinées à des études afin de préparer le plan de cession (0.100 M€) et des travaux pour la sécurisation et la rationalisation patrimoniale (0.150 M€).

En projets, les dépenses concernent essentiellement :

- L'opération de réhabilitation de l'immeuble Emile Loubet avec essentiellement la participation versée à l'Épase et les dépenses de premier équipement (5.027 M€),
- La participation à Épora suite à la convention opérationnelle pour la démolition des bâtiments et la requalification foncière du site Econor (0.350 M€),
- La participation à Habitat et Métropole dans le cadre de la réhabilitation du rez de chaussée du bâtiment situé rue de la Barre (0.140 M€),
- Les acquisitions foncières et frais afférents (0.080 M€),

Les recettes inscrites pour 2.780 M€ concernent :

- Des cessions foncières (2.250 M€),
- Sur l'opération IGH suite à l'installation des archives métropolitaines dans le bâtiment, les recettes sont constituées par le solde de la subvention de la DRAC estimée à 0.530 M€ en fonction de l'avancement des travaux.

Dynamiser l'économie pour tous les Stéphanois

Commerce et artisanat :

COMMERCE ET ARTISANAT		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
MARCHE DE GROS	84 000	
TRAVAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL	40 000	
AIDE DIRECTE AUX COMMERCANTS	30 000	
TOTAL CONSERVATION	154 000	
TOTAL DIRECTION	154 000	

Le budget de la direction Commerce et Artisanat est inscrit pour un montant de 0.154 M€ en dépenses. Il n'y a pas de recettes pour cette direction.

Les crédits inscrits en conservation sont :

- Les études et les travaux de réparation et sécurisation du Marché de Gros (0.084 M€),
- Les travaux destinés aux commerces dont ceux situés sous les Arcades de l'Hôtel de Ville, à l'électrification des marchés (0.040 M€),
- L'accompagnement des commerçants à la réfection des devantures commerciales (0.030 M€)

Développement économique, emploi et insertion :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ET INSERTION		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
PATRIMOINE ECONOMIQUE ET INSERTION	300 000	0
MAISON DE L'EMPLOI	55 000	0
TOTAL CONSERVATION	355 000	0
TOTAL DIRECTION	355 000	0

Le budget de la direction Développement économique, emploi et insertion est inscrit pour un montant de 0.355 M€ en dépenses de conservation.

Celles-ci comprennent les études et les travaux d'entretien des bâtiments économiques (0.300 M€) et les crédits destinés à l'entretien de la maison de l'emploi (0.055 M€).

Tourisme - Tourisme d'affaires :

TOURISME - TOURISME D'AFFAIRES		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX DSP TOURISME D'AFFAIRES	145 000	
TOTAL CONSERVATION	145 000	
TOTAL DIRECTION	145 000	0

La direction du Tourisme - Tourisme d'Affaires présente un budget de 0.145 M€ en dépenses, uniquement en conservation. Il n'y a pas de recettes pour cette direction.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) du Tourisme d'Affaires qui comprend le Centre des Congrès et le Parc des Expositions, les dépenses, pour un montant de 0.145 M€, porteront sur la réfection du système électrique et le remplacement d'une centrale de traitement de l'air.

➤ Agir pour la tranquillité de tous

Police et sécurité civile municipales :

POLICE ET SECURITE CIVILE MUNICIPALES		BP 2026
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
REAMENAGEMENT DU POLE ANIMALIER	400 000	
AMELIORATION DU BOULEVARD URBAIN	350 000	
BORNES AMOVIBLES AUTOMATIQUES	200 000	
DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION	150 000	12 000
ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX	18 000	
COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORET	1 000	
TOTAL PROJET	1 119 000	12 000
RENOUVELLEMENT DU PARC HORODATEURS	100 000	
EQUIPEMENTS DPSCM	34 000	
RENOUVELLEMENT SOLUTION VERBALISATION	10 000	
POSTE DE POLICE	5 000	
FOURRIERE ANIMALE	2 500	
TOTAL CONSERVATION	151 500	
TOTAL DIRECTION	1 270 500	12 000

Le budget d'investissement de la direction s'élève à 1.271 M€ en dépenses et 0.012 M€ en recettes.

En dépenses, les crédits se découpent en 0.152 M€ en conservation et 1.119 M€ en projets.

En conservation, les dépenses concernent essentiellement :

- Le renouvellement du parc des horodateurs (0.100 M€),
- L'acquisition de petits matériels et équipements (0.034 M€).

En projets, les dépenses concernent principalement les opérations suivantes :

- Le projet de réhabilitation de la fourrière animale (0.400 M€),
- L'amélioration de la circulation sur le boulevard urbain Jules Janin (0.350 M€),
- L'installation de bornes amovibles automatiques (0.200 M€) avec la mise en place notamment de nouvelles bornes anti-intrusions dans le quartier piéton Saint-Jacques,
- La poursuite du développement de la vidéo protection (0.150 M€),

En recettes, il s'agit uniquement de la participation de l'État (0.012 M€) dans le cadre du développement de la vidéoprotection

➤ Les principales fonctions Ressources

Systèmes d'information et du numérique :

BP 2026		
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES
TOTAL PROJET	270 000	0
TOTAL CONSERVATION	1 117 680	0
TOTAL DIRECTION	1 387 680,00	0,00

La Direction Systèmes d'Information et du Numérique présente un budget de 1.387 M€ en dépenses et sans recettes.

Le budget des dépenses se décompose en 1.118 M€ en conservation et 0.270 M€ en projets. Cette année, en investissement, le budget de la Ville de Saint-Étienne ne porte pas de crédit pour les services communs.

Les dépenses de conservation concernent essentiellement :

- Les postes de travail (0.474 M€) dont 0.215 M€ pour le remplacement, l'acquisition de matériels informatiques et licences, 0.110 M€ pour le matériel de téléphonie, 0.095 M€ pour du matériel spécifique des directions et 0.054 M€ pour le remplacement du parc obsolète des copieurs présentant un risque accru de panne,
- La refacturation à la Ville du service commun porté par Saint-Étienne Métropole (0.391 M€),
- Les travaux de câblage dans les bâtiments, la fibre optique et le renouvellement des équipements réseaux sur les bâtiments VSE (0.115 M€),
- L'évolution des applications métiers (0.106 M€) incluant les montées de version et l'acquisition de nouveaux modules (0.080 M€) ainsi que le renouvellement du matériel comme les caisses de billetterie et le matériel de vidéoprotection (0.026 M€),
- Le remplacement des bornes wifi extérieures et l'extension de la couverture à l'intérieur des bâtiments (0.032 M€).

Les dépenses en Projets se décomposent comme suit :

- Les projets pour les directions métiers (0.150 M€) avec le remplacement du logiciel de gestion du courrier pour 0.080 M€, la mise en place de la réservation et du paiement des terrains de tennis de Montreynaud pour 0.020 M€, le remplacement du logiciel de gestion de l'Opéra (gestion des plannings, du stock, des contrats) pour 0.040 M€, l'acquisition d'une solution de gestion de l'amiante pour 0.010 M€,
- L'amélioration du parcours utilisateur (0.050 M€) avec la poursuite du déploiement du portail Famille et la mise en œuvre de l'inscription en ligne à l'école municipale des sports,
- L'accompagnement à maîtrise d'ouvrage sur le projet de refonte du site internet du conservatoire (0.050 M€),
- La poursuite du projet de Portail Ecole à destination des directeurs d'école pour les sollicitations auprès des services VSE pour 0.020 M€.

Achats et Logistique :

ACHATS ET LOGISTIQUE		BP 2026	
OPERATION (en €)	DEPENSES	RECETTES	
RENOUVELLEMENT PARC AUTO	900 000	200 000	
MOBILIERS DESTINES AUX DIRECTIONS	45 000	0	
MATERIELS PARCS AUTOS	30 000	0	
ACHAT MATERIEL SERVICE HPL (HYGIENE PROPRETE LOCAUX)	30 000	0	
EQUIPEMENTS ACHATS ET LOGISTIQUE	21 750	0	
SIGNALETIQUE DANS LES BATIMENTS	20 000	0	
DEVELOPPEMENT TRI SELECTIF DANS LES BATIMENTS PUBLICS	20 000	0	
TOTAL CONSERVATION	1 066 750	200 000	
TOTAL DIRECTION	1 066 750	200 000	

La direction Achats et Logistique dispose d'un budget de 1.067 M€ en dépenses et 0.200 M€ en recettes.

Les dépenses concernent uniquement des opérations de conservation dont :

- Le renouvellement du parc automobile par des véhicules moins polluants (0.900 M€),
- Le renouvellement de petits matériels pour l'ensemble des services de la Direction (0.045 M€).

L'unique recette (0.200 M€) concerne les cessions de véhicules dans le cadre des ventes aux enchères.

3.4 L'endettement

- L'encours de dette nette du budget principal au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 224.168 M€ (contre 224.372 M€ au 1^{er} janvier 2025) compte tenu d'un encaissement d'emprunt de 20.000 M€ sur l'exercice 2025 et de 0.002 M€ de cautions.

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2026
Encours de dette brute à rembourser aux banques au 01/01	232,847
- Encours récupérable Saint-Etienne Métropole	4,947
- Encours fonds de soutien	3,732
= Encours de dette nette au 01/01	224,168

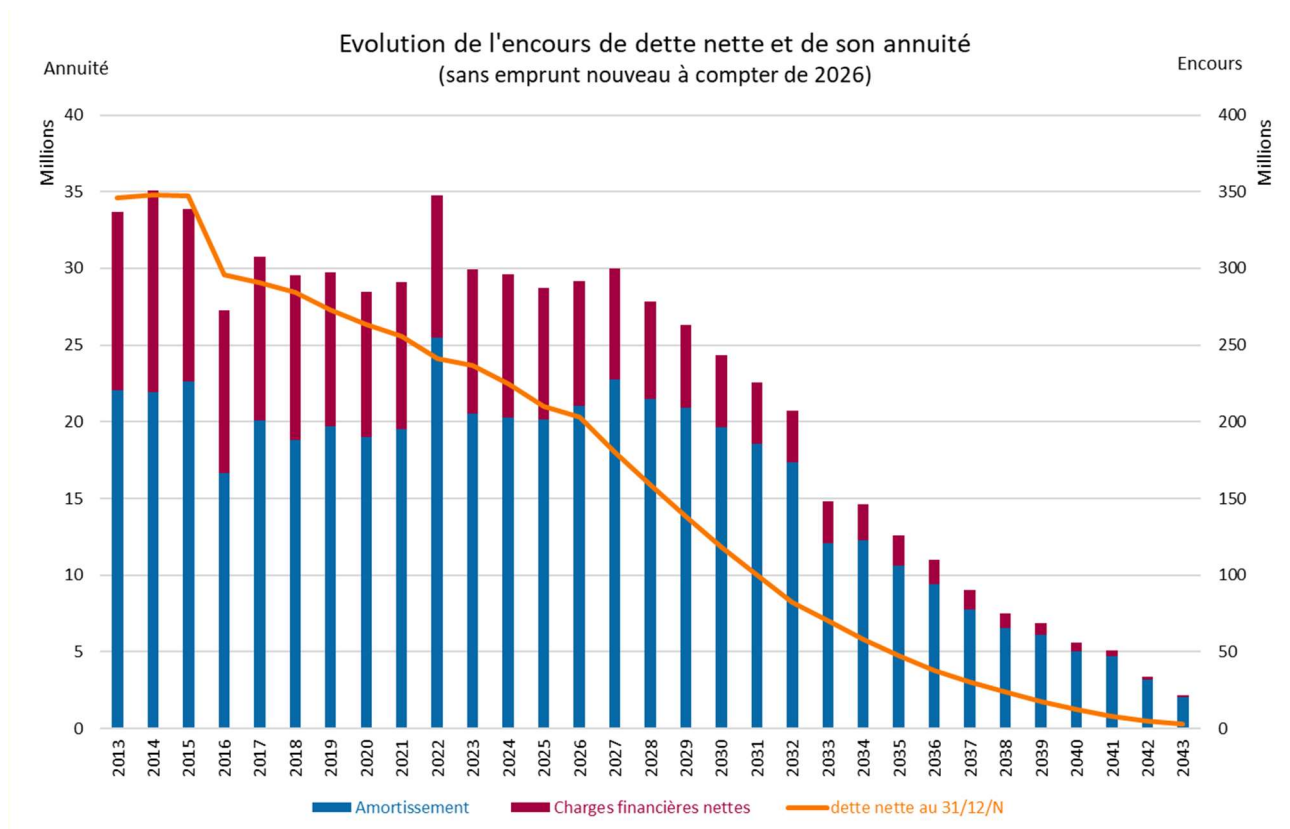
- L'annuité de dette nette estimée au BP 2026 est de 30.879 M€ et se décompose en 22.164 M€ de remboursement en capital net et de 8.715 M€ d'intérêts nets dont 1.217 M€ en taux variables (selon une prévision des taux variables à 3 % hors marge).

EN MILLIONS D'EUROS	BP 2026
Capital de la dette remboursé aux banques	25,004
- Versement de Saint-Étienne Métropole	1,596
- Versement du fonds de soutien	1,244
= Capital de la dette nette (A)	22,164
Intérêts de la dette remboursé aux banques	9,000
+ ICNE	-0,175
- Versement de Saint-Étienne Métropole	0,110
= Intérêts de la dette nette (B)	8,715
Annuité de la dette nette (A +B)	30,879

La maîtrise de l'endettement est un enjeu essentiel de la politique financière pour préserver les capacités d'investissement futures et conserver une bonne qualité de signature aux yeux des partenaires financiers.

L'ampleur du désendettement réalisé depuis 2020 (- 48.8 M€) préserve la capacité de la ville de Saint-Étienne à recourir à l'emprunt pour financer la politique d'investissement.

Au BP 2026, l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget primitif s'établit à 34 M€. Néanmoins, l'emprunt qui sera réellement contracté en 2026 dépendra des taux de réalisation des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes.



NB : L'année 2022 a été marquée par une opération exceptionnelle liée à un remboursement d'emprunt « in fine » pour lequel la ville avait constitué des provisions afin de pouvoir procéder à son remboursement.

Hôtel de ville • BP 503 • 42007 Saint-Étienne cedex 1 • FRANCE
Téléphone 04 77 48 77 48 • Télécopie 04 77 48 67 13

www.saint-etienne.fr 